



Bulletin Officiel

N° 5343 Lundi 24 Avril 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CME</u>	
<u>AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM</u>	
FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	2
<u>AGREMENTS DE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUTE L'ACTIVITE D'UNE SOCIETE DE GESTION</u>	
BIAT ASSET MANAGEMENT	2
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
FCP SMART EQUITY 2	3
<u>COMMUNIQUEES DU CME</u>	
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	4-6
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	7-8
REPRISE DE LA COTATION STIP	9
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP - ENNAKL AUTOMOBILES	10-11 12
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
CARTHAGE CEMENT	13-14
UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H	15-17
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - SOTEMAIL	18-21 22
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF - AGO -	23
ATTIJARI LEASING - AGO -	24
ATTIJARI LEASING - AGE -	25
STAR ASSURANCES - AGO -	26
GAT VIE - AGO -	27
COTUNACE - AGO -	28
COTUNACE - AGE -	29
SOCIETE EURO-CYCLES - AGO -	30
SOCIETE EURO-CYCLES - AGE -	30
ASSURANCES SALIM - AGO -	31
MODERN LEASING - AGO -	32
GAT ASSURANCES - AGO -	33
SICAV BNA - AGO -	34
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV - AGO -	34
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2017-1 »	35
<u>PROJET DE RESOLUTIONS</u>	
ATTIJARI LEASING - AGO -	36-37
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF - AGO -	38-39
<u>COURBE DES TAUX</u>	
	40
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
	41-42
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
- AMEN BANK	
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF -	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
- AMEN BANK	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
- FCP SMART EQUITY 2	

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP BIAT –CEA PNT TUNISAIR

Adresse : Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac - Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 avril 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », promu par BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	:100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 24-2017 du 18 avril 2017
Durée de vie	: 6 ans
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: BIAT ASSET MANAGEMENT
Distributeur	: BIATCAPITAL

2017 - AC - 214

AVIS DU CMF

AGREMENT DU TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUTE L'ACTIVITE D'UNE SOCIETE DE GESTION

BIAT ASSET MANAGEMENT

Société de gestion d'OPCVM

Agrément du CMF n° 03-2002 du 9 mai 2002

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 avril 2017, d'octroyer son agrément à la société de gestion BIAT ASSET MANAGEMENT pour le transfert dans un nouveau local de toute son activité.

2017 - AC - 215

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART EQUITY 2

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 63-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP SMART EQUITY 2, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **mercredi 26 avril 2017** :

Un dividende de 17,382 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de SMART ASSET MANAGEMENT.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2016, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2017.

- Suite -

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques - STIP- du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre STIP reprendra le mardi 25 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES –STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003

Tunis El Khadra

Suite à la réunion du conseil d'administration tenue le mercredi 19 avril 2017, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 3 juin 2017 en vu de statuer sur les opérations suivantes:

- La réduction de capital à zéro motivée par les pertes ; et
- L'augmentation du capital en numéraire.

Cette action s'inscrit dans un contexte de difficultés financières rencontrées par la société nécessitant le renforcement de ses fonds propres afin de lui permettre de surmonter ses difficultés et de relancer son activité dans les meilleures conditions. En effet, les problèmes liés à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité à régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production.

Les pertes nettes enregistrées par la société ont porté les capitaux propres, à la date du 31 décembre 2015, à la somme négative de 150.229.906 dinars. Par ailleurs, les états financiers arrêtés par le conseil d'administration pour la période close le 30 juin 2016 ont fait apparaître que la société a accusé une perte nette de 12.900.670 dinars pour les 6 mois de l'année,

Les différentes Assemblées Générales Extraordinaires tenues, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, n'ont pas décidé la dissolution anticipée de la société, mais elles n'ont pas, également, régularisé cette situation moyennant une réduction ou une augmentation du capital pour un montant au moins égal à celui des pertes tel qu'il est exigé par le même article susvisé.

L'objectif de cette technique du coup d'accordéon est multiple :

- Réduire le capital à zéro pour apurer partiellement les pertes accumulées à raison de 12.623.469 dinars, et ce sous la condition suspensive de l'augmenter ;
- Augmenter le capital en numéraire de 12.623.469 dinars à réaliser en numéraire en vue de permettre le règlement partiel des dettes d'exploitation de la société
- Permettre à la société de financer ses besoins en fonds de roulement ;

Une telle technique aurait pour conséquences :

- d'annuler les actions anciennes déjà émises ;
- de créer de nouvelles actions en invitant les actionnaires en place, soit à investir pour renflouer les fonds de la société, soit à constater la dilution de leur participation.

Les conditions et modalités de réalisation de chacune des deux opérations envisagées se présentent comme suit :

✓ Réduction de capital à zéro motivée par les pertes :

Il est envisagé de procéder à une réduction de capital à zéro sous condition suspensive d'une augmentation de capital social au dessus du minimum légal. La réduction de capital ne constituant pas une atteinte au droit de propriété des anciens actionnaires, mais matérialisant leur obligation de contribuer aux pertes sociales dans la limite de leurs apports. Ainsi, le montant du capital s'élevant actuellement à 12.623.469 dinars serait ainsi ramené, temporairement, à zéro pour résorption partielle des pertes à due concurrence.

- Suite -

✓ Augmentation de capital social en numéraire:

Il est envisagé de procéder, simultanément à l'opération de réduction du capital ci-dessus visée, à une augmentation de capital en numéraire de 12.623.469 dinars à laquelle pourront souscrire tous les anciens actionnaires de la société, tant à titre irréductible, sur la base de leurs droits préférentiels de souscription existants avant la réduction de capital à zéro, qu'à titre réductible. Aucune suppression du droit préférentiel de souscription n'est, en effet, proposée. L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription reconnu à tous les propriétaires d'actions anciennes exclut qu'il y aurait éviction d'actionnaires contre leur gré. Le capital réduit à zéro serait ainsi porté à 12.623.469 dinars et ce par la création de 4.207.823 actions nouvelles de valeur nominale unitaire de 3 dinars et libérées de 100% à la souscription en numéraires.

Aussi, il y'a lieu de signaler que les pourparlers avec la société TOYOMOTO pour un partenariat industriel, technologique et commercial sont en cours et qu'aucun accord concret n'a été accompli à ce jour.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions ENNAKL Automobiles et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 07-04-2017.

Il est rappelé que le contrat de liquidité ENNAKL Automobiles est rentré en vigueur le 07-04-2016. Il était composé de 216 000 titres ENNAKL Automobiles, et de 2 800 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 07-04-2017, ce contrat était composé de 386 197 titres ENNAKL Automobiles et de 662 808,928 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires ENNAKL Automobiles vont mettre en œuvre à compter du 24-04-2017 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions ENNAKL Automobiles et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 200 000 titres ENNAKL et de 2 800 000 de dinars de liquidité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017.

	1^{ER} Trimestre 2017	1^{ER} Trimestre 2016	Evolution Trimestrielle	Au 31/12/2016
PRODUCTION				
Agrégats en tonnes	849 693	1 297 514	-35%	4 856 716
Ready Mix en m3	49 297	44 968	10%	176 098
Clinker	156 033	416 697	-63%	1 522 183
Ciments	381 129	400 235	-5%	1 602 492
CHIFFRES D'AFFAIRES				
Agrégats HTVA	5 053 950	5 656 136	-11%	22 046 834
Ready Mix	5 114 863	4 785 794	7%	18 327 197
Clinker	0	3 060 000	-100%	5 440 000
Ciment Local	33 974 985	31 365 935	8%	129 471 738
Export ciment	2 202 971	8 605 011	-74%	22 175 470
TOTAL	46 346 769	53 472 876	-13%	197 461 239
INVESTISSEMENTS				
Investissements HTVA	2 376 488	3 687 866	-35%	19 713 497
ENDETTEMENT				
Endettement	511 389 698	513 187 537	-0,4%	511 098 831

Commentaires sur les indicateurs :

Activité Ciment : Au terme du 1^{er} trimestre 2017, le chiffre d'affaires sur le marché local a atteint 33,974 MTND soit une progression de 8% par rapport à 2016.

Le chiffre d'affaire Export a enregistré une baisse de -74% en raison de la suspension provisoire par l'Algérie de l'importation du ciment Tunisien.

- Suite -

En effet le secteur cimentier a enregistré une baisse de -75% entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2016 (106 000 Tonnes en 2017 contre 429 000 Tonnes en 2016).

La production du ciment a enregistré une faible régression de -5% par rapport au premier trimestre de 2016. La production du clinker, a été arrêtée courant les mois de Février et Mars afin de réduire les niveaux des stocks, enregistrant ainsi une régression de -63% par rapport à la même période de l'année précédente.

Activité Agrégats : Le premier trimestre 2017, a été réservé par la société au déstockage du clinker, ce qui a réduit la production d'agrégats de -35% par rapport au premier trimestre 2016. Le chiffre d'affaires réalisé au terme du premier trimestre 2017 a atteint 5,053 MTND contre 5,656 MTND au premier trimestre 2016.

Activité Ready Mix : Au terme du premier trimestre 2017, l'activité a connu une progression par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit +10% en matière de production de béton et +7% en ce qui concerne le chiffre d'affaires.

Les investissements au 31/03/2017 se situent à 2,376 MTND.

L'endettement global de la société se stabilise à 511 MTND.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2017.

Indicateurs d'activité individuels :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre		Variations		Exercice 2016
	2017	2016	Valeur	%	
Revenus	-	-	-		13 017 671
Achats d'approvisionnements consommés	775	-	775		7 725
Masse salariale	-	-	-		-
Produits des placements	715 951	526 005	189 946	36,1%	2 461 690
Charges financières nettes	649 286	717 182	(67 896)	-9,5%	2 694 383
Trésorerie nette	27 077 155	27 330 168	(253 013)	-0,9%	27 196 871
Effectif fin de période	-	-	-		-

Commentaires :

La trésorerie nette est quasi-stable sur toutes les périodes et elle s'établit au 31/03/2017 à 27,1 MDT comprenant principalement des placements en billets de trésorerie.

Les produits des placements ont augmenté à la fin du premier trimestre 2017 de 36,1% comparé à la même période de l'année dernière.

Indicateurs d'activité consolidés :

<i>Montants (en DT)</i>	1 ^{er} trimestre		Variations		Exercice 2016
	2017	2016	Valeur	%	
Revenus	92 404 382	83 603 399	8 800 983	10,5%	352 402 193
<i>Concession Automobile</i>	88 571 457	80 432 211	8 139 246	10,1%	340 295 601
<i>Fabrication et distribution des Filtres</i>	3 832 925	3 171 187	661 737	20,9%	12 106 593
Coût d'achat des marchandises vendues	75 304 632	67 524 202	7 780 430	11,5%	301 449 734
Masse salariale	5 506 227	5 309 699	196 528	3,7%	23 170 609
Produits des placements	1 849 681	1 379 040	470 640	34,1%	8 082 028
Charges financières nettes	5 545 613	3 799 071	1 746 542	46,0%	21 803 143
Trésorerie nette	-7 123 867	25 865 876	-32 989 744	-127,5%	-7 728 359

- Suite -

Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)	213	182	+31 jours	169
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)	38	37	+1 agence	37
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)	32 405 m ²	29 694 m ²	+2 711 m ²	30 205 m ²
Effectif fin de période	972	1 020	-48 employés	954

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale (situation comptable provisoire et non auditée).

(2) Méthodes de calcul :

Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + placements et autres actifs financiers – Concours bancaires et autres passifs financiers (autre que les échéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing).

(3) Surface totale des succursales (hors surface des dépôts de stocks) : c'est la surface couverte sans prise en compte de celle réservée aux magasins

Commentaires :

Revenus :

Les revenus du groupe UADH au titre du 1^{er} trimestre 2017 ont connu **une hausse de 10,5%** par rapport à la même période de l'année 2016, en passant de 83 603 399 DT à 92 404 382 DT.

Les revenus de la concession automobile ont augmenté de 8 139 246 DT, soit 10,1% entre les deux périodes, provenant principalement de la hausse des ventes des véhicules légers CITROËN et les ventes des véhicules industriels Renault Trucks (**qui ont enregistré 41 véhicules industriels de plus, soit 87,3%**) et ce en passant de 47 VN à fin mars 2016 à 88 VN à fin mars 2017.

Les revenus de la branche d'activité de fabrication des filtres ont augmenté de 20,9% suite à la hausse des ventes sur le marché local de 16,5% et à l'export de 33,5%.

Résultat financier :

Les produits des placements ayant un montant, au 31/03/2017, de 1 849 681 DT, ont augmenté de 34% par rapport au 31/03/2016.

Les charges financières nettes du 1^{er} trimestre 2017 ont augmenté par rapport à la période analogue de l'année dernière en raison de la forte dévaluation du Dinar Tunisien par rapport aux monnaies étrangères, étant donné que les importations du groupe sont libellées en Euro et en Yen.

Trésorerie nette :

Le solde de la trésorerie nette a baissé sous l'effet :

- Du paiement des dettes fournisseurs étrangers au titre des importations faites,
- L'optimisation du recours aux crédits de gestion, particulièrement par le paiement des financements en devises,
- L'augmentation du stock de véhicules légers et industriels.

Effectif :

L'effectif du groupe UADH a baissé vu l'optimisation de l'effectif qui a été faite par sa filiale GIF Filter.

- Suite -

Faits saillants :

1) Quota d'importation des véhicules de l'année 2017 :

Il est à préciser que le quota d'importation proposé par la Chambre Syndicale de l'Automobile de 2500 unités relatif à la marque CITROËN et auquel Aures Auto, filiale du groupe UADH s'est opposée, **ne concerne que les véhicules particuliers (VP)**. **Les véhicules utilitaires CITROËN sont à considérer selon la nouvelle proposition comme libres à l'importation** et représente un volume annuel moyen de 4000 VN vendus chez Aures Auto. Ainsi, le total du quota d'importation prévisionnel est de **6500 VN**.

La société Aures Auto a lancé 2 nouveaux produits VP cette année, à savoir la nouvelle C3 et la nouvelle C-Elysée et a éliminé la véhicule utilitaire la Némé. Elle a donc demandé un volume d'importation de 3500 unités en VP, qui est la moyenne des ventes des trois dernières années pour faire face à la nouvelle demande sur ces 2 modèles et la perte des volumes sur le modèle Némé.

2) Lancement de nouveaux modèles :

Le 31 janvier 2017, la filiale d'UADH, Aures Auto, concessionnaire automobile de CITROËN et DS en Tunisie, a organisé une conférence de presse pour annoncer le lancement de la nouvelle Citroën C3, une voiture ultra connectée, qui se démarque avec un style résolument contemporain.

La filiale Economic Auto, concessionnaire automobile de la marque nipponne MAZDA, a révélé, le 23 mars 2017, à sa clientèle ses nouveautés de gamme : la nouvelle MAZDA 3 (modèle restylé) qui sera commercialisée en deux versions : Hatchback et Sedan, la nouvelle SUV CX-9 (modèle restylé) et le nouveau modèle crossover CX-3.

3) Extension du réseau de distribution :

Le réseau de distribution de CITROËN couvre de plus en plus le sud de la Tunisie avec l'ouverture le 24 février 2017 d'une nouvelle agence à la ville de Zarzis sur une superficie de 1140 m² et proposant la vente de véhicules neufs, un atelier, un chrono service, les services de carrosserie et de tôlerie ainsi que la vente de pièces de rechange d'origine.

La filiale Economic Auto a inauguré son nouveau site à Ben Arous. Désormais, le site qui est conforme aux standards internationaux de la marque japonaise, est devenu d'une superficie totale de 8000 m². Il est composé d'un showroom de 800 m², d'un espace de livraison de 400 m², d'un service après-vente constitué d'un magasin de pièces de rechange de 3000 m², d'un atelier de réparation mécanique, carrosserie et peinture d'environ 1000 m², dont 200 m² alloués aux services rapides ainsi que d'un étage administratif également dédié à la direction technique avec près de 450 m².

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017

En dinars

	AU 31/03/2017	AU 31/03/2016	VAR%	AU 31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaires	137 575 596	125 502 191	9.62%	527 677 352
- Intérêts	96 251 718	86 599 760	11.15%	374 208 768
- Commissions en produits	20 103 357	16 168 909	24.33%	71 548 321
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 220 521	22 733 522	-6.66%	81 920 263
2- Charges d'exploitation bancaires	54 750 671	52 928 775	3.44%	218 096 090
- Intérêts encourus	53 901 437	51 998 989	3.66%	214 176 984
- Commissions encourues	849 234	929 786	-8.66%	3 919 106
3- Produit net bancaire	82 824 925	72 573 416	14.13%	309 581 262
4- Autres produits d'exploitation	1 506 515	1 133 450	32.91%	6 057 536
5- Charges opératoires	38 275 816	34 922 505	9.60%	147 824 578
- Frais de personnel	30 155 525	28 358 643	6.34%	114 219 443
- Charges générales d'exploitation	8 120 291	6 563 862	23.71%	33 605 135
6- Structure du portefeuille	1 418 519 738	1 184 584 235	19.75%	1 421 154 146
- Portefeuille-titres commercial	1 052 768 111	880 265 368	19.60%	1 066 541 818
- Portefeuille-titres d'investissement	365 751 627	304 318 867	20.19%	354 612 328
7- Encours des crédits (1)	5 677 196 677	5 334 379 530	6.43%	5 557 026 108
8- Encours des dépôts , dont	5 385 593 849	5 319 854 923	1.24%	5 443 231 106
- Dépôts à vue	2 056 553 376	1 869 096 287	10.03%	2 084 203 811
- Dépôts d'épargne	2 348 515 873	2 219 047 814	5.83%	2 320 327 321
9- Emprunts et ressources spéciales	363 921 848	417 561 270	-12.85%	354 290 650
10- Capitaux propres (2)	696 249 613	695 798 183	0.06%	696 087 249

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2017 .

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

- Suite -

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES
INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2017**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêtés des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).

- Suite -

- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2017

Au terme du premier trimestre 2017, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 65,7 MD ou 1,2% entre mars 2016 et mars 2017 se détaillant comme suit :

- Dépôts à vue : + 187,5 millions de dinars ou + 10% pour s'établir à 2.056,6 millions de dinars et représenter 38,2% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2017 contre 1.869,1 millions de dinars ou une part de 35,1 % à fin mars 2016.
- Dépôts d'épargne : +129,5 millions de dinars ou 5,8% pour atteindre 2.348,5 millions de dinars ou une part de 43,6% contre 2.219 millions de dinars ou une part de 41,7% une année auparavant.
- Dépôts à terme : -165,4 millions de dinars ou - 16,4% qui se sont établis à 841 millions de dinars et ont représenté une part de 15,6% à fin mars 2017 (1.006,4 MD et 18,9% en mars 2016)

- Suite -

1) Les ressources d'emprunt se sont élevées à 363,9 millions de dinars à fin mars 2017, en repli de 53,6 millions de dinars par rapport à leur niveau à fin mars 2016. Cette baisse correspond principalement au règlement des échéances sur les emprunts obligataires et privés :

- emprunts obligataires et privés : -62,4 millions de dinars ou -27,8%
- ressources spéciales : +8,8 millions de dinars ou +4,6%

2) Les crédits nets à la clientèle (hormis la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2017) ont augmenté de 342,8 millions de dinars ou 6,4% pour s'établir à 5.677,2 millions de dinars au terme du premier trimestre 2017 contre 5.334,4 millions de dinars une année auparavant.

3) Le portefeuille titres commercial a atteint un encours de 1.052,8 millions de dinars, en progression de 172,5 millions de dinars ou 19,6% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2016 (880.3 millions de dinars).

4) Le portefeuille titres d'investissement a enregistré une hausse de 61,4 millions de dinars ou 20,2% pour s'établir à 365,8 millions de dinars à fin mars 2017.

5) Le produit net bancaire s'est amélioré de 10,3 millions de dinars ou +14,1% comparativement à fin mars 2016 pour se situer à 82,8 MD. Cette situation résulte de l'effet de :

- **La hausse des Produits d'exploitation bancaire** (+12,1 millions de dinars ou 9,6%) passant de 125,5 millions de dinars à fin mars 2016 à 137,6 millions de dinars à fin mars 2017.
- **L'accroissement des Charges d'exploitation bancaire** (+1,8 millions de dinars ou 3,4%), lesquelles se sont établies à 54,7 millions de dinars à fin mars 2017 contre 52,9 millions de dinars au terme du premier trimestre 2016.

6) Les charges opératoires ont augmenté de 3,4 millions de dinars ou 9,6% et se sont établies à 38,3 millions de dinars à fin mars 2017.

7) Le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 1,9 point de pourcentage pour atteindre 46,2% au terme premier trimestre 2017 (48,1% en mars 2016)

NB : Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1er février 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET - MONASTIR

La société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017.

Libellé	1 ère Trimestre			Cumul 2016*	
	En dinars	2017	2016		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		10 968 650	12 232 152	-10%	37 077 487
CA Local		9 441 797	11 120 630	-15%	34 592 439
CA Export		1 526 853	1 111 521	37%	2 485 048
2- Production		9 708 619	9 391 158	3%	35 801 436
3- Investissements		551 064	81 169	579%	1 938 376
4- Engagements bancaires		49 930 703	42 475 676	18%	44 162 081
Dettes à Moyen et Long terme		21 175 155	10 970 234	93%	18 268 002
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		28 755 548	31 505 441	-9%	25 894 079

* Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2016 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

- Ces indicateurs ont été calculés en se basant sur les données comptables établies au 31/03/2017 et au 31/12/2016

LES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS.

- 1- **Les revenus** du 1T2017 de la société SOTEMAIL totalisent 10 968 650 dinars, en régression de **(-10%)** comparé à la même période de 2016 (12 232 152 dinars).

Les revenus du 1T2017 réalisés sur le marché local s'établissent à 9 441 797 dinars, en régression de **(-15%)** comparé à la même période de 2016.

Les revenus à l'export du 1T2017 sont de 1 526 853 dinars, en progression de **(37%)** comparé à la même période de 2016 (1 111 521 dinars). Ils représentent **14%** des revenus totaux.

- 2- **La valeur de la production** au titre du 1T 2017 est de 9 708 619 dinars, en progression de **(+3%)** comparée à la même période de 2016 (9 391 158 dinars). Elle est déterminée en rapportant le total des coûts directs de production aux quantités produites pour la période concernée.

- 3-**Les investissements** réalisés au courant du 1T 2017 s'établissent à 551 064 dinars contre 81 169 dinars à la même période de 2016.

- 4-**Les engagements bancaires** de SOTEMAIL totalisent 49 930 703 dinars à la fin du 1T 2017, en hausse de 18 % comparé à la même période de 2016, Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des engagements à moyen et long terme suite à la mise en place des crédits de restructuration.

A noter que les dettes à long et moyen terme représentent 42,4% du total engagement au 31 mars 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor a décidé d'inviter les actionnaires pour le Jeudi 04 MAI 2017, à 10 heures, à l'Hôtel SHERATON (ex HILTON) TUNIS à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016.
3. L'approbation des états financiers de l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence de 2017.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer ou à envoyer au siège social, 04 Bis , Rue Amine El Abbassi– 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra vendredi le 28 Avril 2017 à 10 heures du matin au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2016;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2017;
9. Emission d'emprunts obligataires et /ou subordonnés;
10. Démissions de deux administrateurs
11. Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 28 Avril 2017 à 11h au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy1053, les berges du lac- Tunis à l'effet d'examiner sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Augmentation du capital de la société.**
- 2/ Modification de l'article 6 des statuts,**
- 3/ Pouvoirs à donner.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 10 mai 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 et approbation des conventions,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
6. Ratification de la cooptation d'administrateur,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT VIE

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 11h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Mandat des administrateurs pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية
المقر الإجتماعي: 14 نهج برجين مونبليزي 1073 تونس

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 27 أبريل 2017 على الساعة التاسعة صباحا بمقرها الإجتماعي: 14 نهج بورجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2016
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2016
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2016
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2016
6. تخصيص أرباح سنة 2016
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة و أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين أعضاء بمجلس الإدارة

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية
المقر الإجتماعي: نهج برجين موندليزر 1073 تونس

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم **الخميس 27 أفريل 2017** على الساعة **العاشرة صباحا** بمقرها الإجتماعي: 14 نهج بورجين موندليزر 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- الترفيع في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" بإدماج الإحتياطات و تنقيح الفصل 7 من القانون الأساسي تبعا لهذا الترفيع

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 10 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la Ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2016 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation de résultat de l'exercice 2016 à raison de 1,400 par action.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
- 8- Distribution des jetons de présence exercice 2016.
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019.
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

2017 - AS - 4460

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réunis le 09 Mars 2017 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi 25 Avril 2017 à 11.30 heures à l'hôtel SHERATON-Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification corrélative des articles 20,23,24,26 et 27 des statuts.
- 2- Questions diverses.
- 3- Formalités et pouvoirs.

2017 - AS - 4461

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES SALIM

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Judi 27 Avril 2017, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves;
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 9- Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur;
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes "G.A.C.";
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité..

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 02 Mai 2017 à 10h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016
4. Réaffectation de réserves
5. Affectation des Résultats 2016
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nomination d'un Administrateur Indépendant
8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Renouvellement du mandat d'administrateurs
10. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2016
11. Fixation de la rémunération des Comités
12. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
13. Pouvoirs

2017 - AS - 4445

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 15 avril 2017 à 10 heures à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;
- Augmentation du capital ;
- Droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- Modification de l'article 6 des Statuts ;
- Formalités légales

2017 - AS - 4416

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 9h30 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV BNA** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 5 mai 2017 à 9h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2016,
- Approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2017.

2017 - AS - 4531

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 5 mai 2017 à 10h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2016,
- Approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2017.

2017 - AS - 4532

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«BNA Subordonné 2017-1 »

BNA Capitaux -intermédiaire en bouse- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**BNA Subordonné 2017-1**» de 50.000.000DT, ouvertes au public le **08 mars 2017**, ont été clôturées le **21 avril 2017**.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivant et l'article 475 et suivant du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2016 et du report à nouveau créditeur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2016</u>		
Bénéfice de l'exercice 2016	5 168 604	
Report à nouveau sur l'exercice 2015	5 910 455	
Résultat à répartir	11 079 059	
Réserves spéciales réinvestissements / ex 2016	2 000 000	
Bénéfice disponible	9 079 059	
Dotations à un Fonds Social	100 000	
Dividende global Proposé (1,400DT / Action)	2 975 000	
Report à nouveau	6 004 059	
	Total distribution	Par action
A Prélever sur les résultats de 2016	2 975 000	1,400

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le jeudi 29 Juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DE SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البليدير

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 04 ماي 2017.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2016 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبيّنة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2016 على النحو التالي:

نتائج 2016 401 000 دت

رصيد منقول 2015 6 621 000 دت

المجموع : 7 022 000 دت

0 دت الاحتياطات القانونية

7 022 000 دت الأرباح القابلة للتوزيع

الأرباح الموزّعة:

0.650 دت حصّة كلّ سهم1 365 000 دت مجموع الأرباح الموزّعة5 657 000 دت رصيد منقول 2016 :

- Suite -

علما أنه وقع اقتطاع حصّة الأرباح الموزّعة بقيمة 1 365 000 د.ت بالكامل من الرّصيد المنقول لسنة 2013 والذي يمثل نتائج مرحلة عن السنّة المذكورة وسابقتها.

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2016 المختومة بتاريخ 2016.12.31.

القرار الرابع :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على
..... كتاريخ بدء توزيع مرائب 2016 وذلك عن طريق شبابيك الشركة
التونسية للمقاصة TUNISIE CLEARING وشبابيك شركتها.

القرار الخامس :

تحدد الجلسة العامّة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2017 بـ..... ألف د.ت
تحدد مبلغ 4000 د.ت كمنحة لكلّ عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

القرار السادس :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المت
بالتسجيل والإعلام وبكل ما بنص عليه القانون.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 AVRIL 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,350%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,402%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,467%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,494%	1 004,444
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,664%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,716%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,768%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,821%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,845%	1 002,935
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,873%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,925%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,196%	1 003,841
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,267%	919,732
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,375%	1 002,019
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,779%	992,721
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,071%	982,154
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,180%	985,720
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,650%	973,670
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,754%	1 005,969
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,866%	944,873
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,159%	945,173
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,234%		940,653
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,277%	935,378
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,310%	931,887
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,342%	928,704
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		918,277
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,616%	912,784
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,633%		929,669
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		927,293
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,906

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,551	166,602		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,476	112,510		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,370	96,399		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,830	14,835		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,306	108,340		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,521	1,522		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,898	106,970		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,581	40,593		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,974	54,989		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,368	114,501		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,183	109,278		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	131,543	131,688		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	495,811	495,999		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,499	117,533		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,095	127,113		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,414	137,434		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,963	119,844		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,149	98,395		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,615	145,487		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,281	92,349		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,086	97,083		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	141,851	142,155		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	124,994	125,140		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	94,192	94,090		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	97,067	97,589		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,509	19,568		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 219,886	2 216,795		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	108,029	110,287		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,794	146,285		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	154,260	154,996		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,622	15,702		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 282,973	5 293,122		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 140,893	5 155,040		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,472	2,469		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,174	2,174		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,199	1,199		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,086	1,086		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,076	1,075		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,065	1,066		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,675	108,809		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,470	119,384		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,679	109,709
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,679	104,706
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,943	106,976
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,874	103,907
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,117	101,151
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,490	108,522
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,181	106,217
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,347	103,373
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,683	105,707
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,743	103,769
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,881	105,907
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,812	104,841
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	108,068	108,102
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,314	106,342
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,793	104,823
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,087	100,117
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,526	105,552
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,111	104,147
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,107	105,140
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,625	106,654
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,358	104,395
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,629	104,660
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,326	106,356
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,802	103,830

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,728	10,732
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,626	104,659
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,229	105,264
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,637	106,675
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,647	10,650
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	56,967	56,943
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	97,096	97,372
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,353	17,404
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	266,171	266,266
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,563	29,524
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 263,028	2 259,251
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,689	73,561
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,465	55,463
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,462	102,393
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,524	86,404
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,911	10,916
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,509	11,497
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,851	13,851
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,017	12,024
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,871	12,924
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,591	11,633
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,976	141,581
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,935	138,314
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,994	8,986
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,438	102,601
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	80,039	80,009
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	80,775	80,878
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,671	99,697
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,655	93,431
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,484	100,009
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,722	9,724
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,868	100,240
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,056	141,343
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,096	104,068
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	102,201	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,075	198,412
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,466	181,626
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,377	157,290
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,683	20,765
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,466	142,981
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,894	123,297
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 911,286	9 028,152
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,177	8,164
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,866	84,828
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	971,527	965,868
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5282,230	5315,036
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4971,218	4943,817
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,911	112,917
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,164	9,092
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 283,993	10 283,993

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH..

Bilan

arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	107 721	107 781
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	169 829	193 873
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 893 685	5 971 463
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	599 200	905 996
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 193 230	570 774
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	120 854	117 566
AC7 Autres actifs	(1-7)	158 398	72 601
Total actifs		8 242 917	7 940 054
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	818 196	500 194
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	468 866	509 230
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 116 938	5 142 391
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	914 432	911 881
PA5 Autres passifs	(2-5)	190 154	205 186
Total passifs		7 508 586	7 268 882
CP1 Capital		127 313	122 220
CP2 Réserves		516 585	488 066
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		4	5
CP6 Résultat de l'exercice		90 006	60 458
Total capitaux propres	(3)	734 331	671 172
Total capitaux propres et passifs		8 242 917	7 940 054

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	516 942	482 485
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	339 146	245 703
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	777 000	500 000
Total passifs éventuels		1 633 088	1 228 188
Engagements donnés			
	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		239 342	276 873
HB05 Engagements sur titres		6 588	9 380
Total engagements donnés		245 930	286 254
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	11 499	45 494
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 467 728	3 424 934

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	433 030	445 804
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	81 886	71 753
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	49 800	62 821
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	57 007	21 996
Total produits d'exploitation Bancaire			621 723	602 374
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(319 880)	(339 200)
CH2	Commissions encourues		(7 980)	(7 239)
Total charges d'exploitation Bancaire			(327 860)	(346 439)
Produit net Bancaire			293 863	255 935
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(85 707)	(88 270)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(1 243)	(5 300)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 465	1 600
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(81 852)	(73 842)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(19 870)	(17 945)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(6 930)	(6 403)
Résultat d'exploitation			99 726	65 775
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	957	(1 380)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(4 296)	(3 937)
Résultat sur les activités ordinaires			96 387	60 458
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extra-ordinaires	(5-10)	(6 381)	-
Résultat Net de l'exercice			90 006	60 458
Résultat Net des modifications comptables			90 006	60 458
Résultat de base par action (en dinars)		(5-11)	3,535	2,473
Résultat dilué par action (en dinars)			3,535	2,473

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	(*)	529 397	524 823
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(320 057)	(348 718)
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		404 319	(5 329)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		333 310	68 946
Dépôts/Retraits des dépôts de la clientèle		(32 709)	(390 767)
Titres de placement		11 919	(154 615)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(205 748)	(73 842)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 138	(40 227)
Impôts sur les bénéfices		(4 295)	(9 006)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		744 274	(428 735)
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(10 791)	21 806
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(555 901)	11 404
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(10 307)	(10 946)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(576 999)	22 264
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		70 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(34 031)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(33 418)	(19 496)
Dividendes versés		(26 888)	(24 444)
Mouvements sur fond social et de retraite		41	(89)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(24 296)	(10 200)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		142 979	(416 671)
Liquidités et équivalent de liquidités début de période		(836 511)	(419 840)
Liquidités et équivalent de liquidités fin de période		(693 532)	(836 511)

(*) Chiffres retraités pour des raisons de comparabilité.

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2016

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 127 312 500 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 122 220 000 dinars à 127 312 500 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 008 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 25 462 500 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	113 504	89%
Actionnaires Etrangers	13 809	11%
Total	127 313	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2016 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés:

Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- * La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- * La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 62 800 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 52 951 mDT constituée en 2015, une provision complémentaire nette de 9 849 mDT a été dotée au titre de l'année 2016.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2016:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2016, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 30 mDT a été constatée au cours de 2016.

1.6- Provision additionnelle

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 118 003 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 27 724 mDT. Un stock de provision sur les créances du secteur touristique de 18 090 mDT a été constitué, dont une dotation nette de l'exercice 2016 de 6 050mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement:

• Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et

- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Tau x pra tiq ué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10 %
Ascenseurs	10 %
Logiciels	de 10 % à 33 %
Droit au bail	5%

Matériel informatique	15 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel d'exploitation	10 %
Climatiseurs	20 %
Terminaux de Paiement Électronique	20 %
Coffres forts	4% et 10 %

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation destinés à la vente » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2016. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2016 un montant de 107 721 mDT contre 107 781 mDT au 31.12.2015 et se compose comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères & travellers chèques	47 956	49 897	(1 941)	(4%)
BCT, CCP & TGT	59 765	57 884	1 881	3%
Total	107 721	107 781	(60)	(0%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères & travellers chèques	47 962	49 990	(2 028)	(4%)
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(93)	87	(94%)
Sous Total (1)	47 956	49 897	(1 941)	(4%)
BCT	59 832	57 784	2 048	4%
Provisions sur BCT	(128)	(62)	(66)	106%
Sous Total (2)	59 704	57 722	1 982	3%
CCP	61	193	(132)	(68%)
Provisions sur CCP	-	(31)	31	(100%)
Sous Total (3)	61	162	(101)	(62%)
Total	107 721	107 781	(60)	(0%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 169 829 mDT contre 193 873 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	13 813	8 950	4 863	54%
Prêts aux établissements bancaires	21 455	31 219	(9 764)	(31%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(7)	-	(7)	100%
Provisions sur les correspondants	(63)	(63)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	35 198	40 106	(4 908)	(12%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	8 323	23 946	(15 623)	(65%)
Prêts aux établissements financiers	125 394	128 791	(3 397)	(3%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	914	1 030	(116)	(11%)
Total créances sur établissements financiers	134 631	153 767	(19 136)	(12%)
Total	169 829	193 873	(24 044)	(12%)

La banque ne possède pas, au 31/12/2016, de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	20 643	14 555	-	-	35 198
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	13 813	-	-	-	13 813
Prêts aux établissements bancaires	6 900	14 555	-	-	21 455
Provisions sur les correspondants	(63)	-	-	-	(63)

Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(7)	-	-	-	(7)
Etablissements financiers	23 824	34 563	76 244	-	134 631
Avoirs en compte sur les établissements financiers	8 323	-	-	-	8 323
Prêts aux établissements financiers	14 587	34 563	76 244	-	125 394
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	914	-	-	-	914
Total	44 467	49 118	76 244	-	169 829

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	-	-	35 198	35 198
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	13 813	13 813
Prêts aux établissements bancaires	-	-	21 455	21 455
Provisions sur les correspondants	-	-	(63)	(63)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établis bancaires	-	-	(7)	(7)
<u>Etablissements financiers</u>	-	2 983	131 648	134 631
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	2 983	5 340	8 323
Prêts aux établissements financiers	-	-	125 394	125 394
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établis financiers	-	-	914	914
Total	-	2 983	166 846	169 829

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2016 et 2015 se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	948 202	932 547	15 655	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 329 341	4 451 349	(122 008)	(3%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	616 142	587 567	28 575	5%
Total	5 893 685	5 971 463	(77 778)	(1%)

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	927 703	913 925	13 778	2%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	20 499	18 622	1 877	10%
Total	948 202	932 547	15 655	2%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 957 566	4 114 148	(156 582)	(4%)
Autres concours à la clientèle en devises	371 775	337 201	34 574	10%
Total	4 329 341	4 451 349	(122 008)	(3%)

Au 31.12.2016, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 241 millions de dinars contre 262 millions de dinars au 31.12.2015.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	23 540	15 684	7 856	50%
Créances sur ressources extérieures	592 602	571 883	20 719	4%
Total	616 142	587 567	28 575	5%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 144 335	1 101 619	42 716	4%
Provision au 31/12/N-1	384 432	377 763	6 669	2%
Dotation de l'exercice	79 219	68 213	11 005	16%
Reprise de l'exercice	(16 222)	(13 936)	(2 286)	16%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(34 948)	(47 608)	12 660	(27%)
Provision au 31/12/N	412 481	384 432	28 048	7%
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	118 003	105 286	12 717	12%
Total net des créances	613 851	611 901	1 950	0%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 144 335	1 101 619	42 716	4%
Montant brut des créances non classées	10 981	35 810	(24 829)	(69%)
Montant brut des créances touristiques non classées	381 015	355 874	25 141	7%
Agios réservés au 31/12/N-1	(212 183)	(179 668)	(32 515)	18%
Dotation aux agios réservés sur créances classées	(44 791)	(47 980)	3 189	(7%)
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	(19 464)	(15 484)	(3 980)	26%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	414	-	414	100%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	16 793	5 917	10 876	184%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	18 811	25 032	(6 221)	(25%)
Total des agios réservés au 31/12/N	(240 420)	(212 183)	(28 237)	(13%)

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 284 006	6 171 873	112 133	1,8%

Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 144 335	1 101 619	42 716	3,9%
Total des engagements (b)	7 428 341	7 273 492	154 849	2,1%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(203 124)	(193 235)	(9 889)	5,1%
Provisions affectées aux engagements par signature	(1 703)	(1 311)	(392)	29,9%
Provisions affectées aux engagements classés	(410 778)	(383 121)	(27 657)	7,2%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(118 003)	(105 286)	(12 717)	12,1%
Total provisions et agios réservés (C)	(733 608)	(682 953)	(50 655)	7,4%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	64,11%	62,00%	2,11%	3,4%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	56,36%	53,91%	2,45%	4,5%
Taux des engagements classés (a/b)	15,40%	15,15%	0,26%	1,7%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(1 717)	(1 747)	30	(1,7%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(1 045)	(1 717)	672	(39,1%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(34 534)	(15 484)	(19 050)	123,0%
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(62 800)	(52 951)	(9 849)	18,6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(100 096)	(71 899)	(28 197)	39,2%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(833 704)	(754 852)	(78 852)	10,4%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	11,22%	10,38%	0,84%	

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provision sur créances par décaissements (AC 03)	591 581	541 358	50 223	9%
Provisions sur créances classées	410 778	383 121	27 657	7%
Provision collective	62 800	52 951	9 849	19%
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	118 003	105 286	12 717	12%
Provisions sur engagements par signature	1 703	1 311	392	30%
Provision sur engagements par signature	1 703	1 311	392	30%
Total provisions sur créances	593 284	542 669	50 615	9%
Agios réservés affectés aux engagements classés	203 124	193 235	9 889	5%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 045	1 717	(672)	(39%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	1 717	1 747	(30)	(2%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	34 534	15 484	19 050	123%
Total agios réservés	240 420	212 183	28 237	13%
Total général des provisions et agios réservés	833 704	754 852	78 852	10%

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2016 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	372 154	166 886	17 108	11 696	323 270	46 290	937 404
Escomptes	209 343	93 847	5 316	1 995	9 926	2 001	322 426
Crédit court terme	546 884	605 689	23 462	2 683	131 509	8 947	1 319 174
Crédit moyen et long terme	2 651 717	1 063 214	25 811	33 493	481 624	12 425	4 268 284
Engagements par signature	506 308	67 965	3 976	319	2 484	-	581 052
Total	4 286 406	1 997 601	75 673	50 186	948 813	69 663	7 428 342
Dont impayés	333	179 383	10 068	6 742	314 988	25 686	537 200

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2016:

Secteur d'activité	2 016	%	2 015	%
I - Agriculture	126 458	1,70%	128 449	1,77%
II - Industrie	1 603 127	21,58%	1 618 532	22,25%
Mine	24 839	0,33%	24 149	0,33%
Energie	33 504	0,45%	32 198	0,44%
Industrie agroalimentaire	261 161	3,52%	266 448	3,66%
Matériaux de construction	308 835	4,16%	315 835	4,34%
Industrie mécanique et électronique	279 394	3,76%	289 215	3,98%
Chimie et caoutchouc	223 918	3,01%	222 175	3,05%

Textile	31 919	0,43%	30 112	0,41%
Habillement et cuir	61 581	0,83%	61 950	0,85%
Bois, liège et ameublement	41 551	0,56%	39 403	0,54%
Papier, imprimerie et industries diverses	174 989	2,36%	171 645	2,36%
Bâtiments et travaux publics	161 436	2,17%	165 402	2,27%
III - Services	5 698 757	76,72%	5 526 511	75,98%
Transport et télécommunications	406 522	5,47%	423 081	5,82%
Tourisme	703 989	9,48%	661 171	9,09%
Commerce agroalimentaire	116 106	1,56%	97 084	1,33%
Commerce matériaux de construction	125 077	1,68%	132 248	1,82%
Commerce quincaillerie et assimilés	271 303	3,65%	229 218	3,15%
Commerce, textile et cuir	77 038	1,04%	70 954	0,98%
Commerce divers	420 636	5,66%	427 146	5,87%
Santé	212 033	2,85%	200 906	2,76%
Finance	318 184	4,28%	246 770	3,39%
Loisirs et cultures	54 779	0,74%	55 743	0,77%
Particuliers	1 728 424	23,27%	1 682 993	23,14%
Promotion immobilière	1 097 458	14,77%	1 145 236	15,75%
Divers	167 208	2,25%	153 961	2,12%
Total	7 428 342	100%	7 273 492	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 13% du total des engagements de la banque au 31.12.2016.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	927 703	-	-	-	927 703
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	678 075	995 194	2 034 732	621 340	4 329 341
Crédits sur ressources spéciales	48 977	80 867	344 216	142 082	616 142
Total	1 654 755	1 076 061	2 378 948	763 422	5 873 186

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	529	927 174	927 703
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	39 660	4 289 681	4 329 341
Crédits sur ressources spéciales	-	-	616 142	616 142
Total	-	40 189	5 832 997	5 873 186

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2016 un solde de 599 200 mDT contre un solde de 905 996 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres de transaction	53 650	13 920	39 730	285%
Bons de trésor	53 650	13 920	39 730	285%
Titres de placement	545 550	892 076	(346 526)	(39%)
Titres à revenu fixe	528 141	878 341	(350 200)	(40%)
Bons de trésor	306 856	670 402	(363 546)	(54%)
Créances rattachées / Bons de trésor	9 502	22 883	(13 381)	(58%)
Emprunts Obligataires	204 306	178 864	25 442	14%
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 477	6 192	1 285	21%
Titres à revenu variable	17 407	13 735	3 672	27%
Actions cotées	19 324	15 655	3 669	23%
Provisions pour moins value latente des actions	(1 917)	(1 920)	3	(0%)
Total	599 200	905 996	(306 796)	(34%)

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2016 entre les titres de transaction et les titres de placement, par ailleurs un stock de BTA pour 565 110 mDT a été reclassé vers le portefeuille titres d'investissement

Au 31.12.2016, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 69 mDT contre 621 mDT au 31.12.2015.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	53 650	-	-	-	53 650
Bons de trésor	53 650	-	-	-	53 650
Titres de placement	455 385	-	14 369	75 796	545 550
Titres à revenu fixe	455 385	-	14 369	58 389	528 143
Bons de trésor	316 358	-	-	-	316 358
Emprunts obligataires	139 027	-	14 369	58 389	211 785
Titres à revenu variable	-	-	-	17 407	17 407
Actions	-	-	-	17 407	17 407
Total	509 035	-	14 369	75 796	599 200

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2016 et comparativement à 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	19 324	15 655	3 669	23%
Provision au 31/12/N-1	(1 920)	(727)	(1 193)	164%
Dotation de l'exercice	(460)	(1 376)	916	(67%)
Reprise de provision	463	183	281	154%
Provision au 31/12/N	(1 917)	(1 920)	3	(0%)
Total net des titres de placement	17 407	13 735	3 672	27%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2016 un solde de 1 193 230 mDT contre 570 774 mDT au 31.12.2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres d'investissement (1)	893 808	304 807	589 001	193%
Titres de participation (2)	96 081	72 426	23 655	33%
Parts dans les entreprises associées (3)	135 065	121 507	13 558	11%
Parts dans les entreprises liées (4)	36 640	32 759	3 882	12%
Participation avec convention en rétrocession (5)	31 636	39 275	(7 640)	(19%)
Total	1 193 230	570 774	622 456	109%

Au 31.12.2016, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 96 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2015	33 893	269 015	5 510	83 211	124 862	40 997	40 045	597 533
Montant restant à libérer	-	-	-	(995)	(556)	(7 500)	-	(9 051)
Créances rattachées	1 197	2 000	-	-	84	-	2 918	6 199
Provision	(300)	(6 508)	-	(9 790)	(2 883)	(738)	(3 688)	(23 908)
Total net au 31/12/2015	34 790	264 507	5 510	72 426	121 507	32 759	39 275	570 774
Acquisitions/reclassements 2016	602 030	44 850	-	24 911	13 259	-	1 600	686 650
Cessions 2016	(34 178)	(48 043)	-	(26)	-	-	(5 411)	(87 658)
valeur brute au 31/12/2016	601 745	265 822	5 510	110 849	135 368	40 997	36 235	1 196 526
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 425)	-	(3 750)	(1 200)	(6 375)
Créances rattachées	22 572	8 222	-	-	-	-	17	30 811
Dotation	-	(4 128)	-	(1 228)	(107)	-	(128)	(5 591)
Reprise	-	872	-	359	2	132	400	1 765
Provision	(300)	(9 763)	-	(13 343)	(303)	(607)	(3 416)	(27 732)
Total net au 31/12/2016	624 017	264 281	5 510	96 081	135 065	36 640	31 636	1 193 230

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Bons de trésor	623 448	33 949	589 499	1736%
Bons de trésor	600 920	32 790	568 130	1733%
Créances rattachées	22 528	1 159	21 369	1844%
Obligations	569	841	(272)	(32%)
Obligations brutes	825	1 103	(278)	(25%)
Provision sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	44	38	6	16%
Fonds gérés	264 281	264 507	(226)	(0%)
Encours brut des fonds gérés	265 823	269 015	(3 192)	(1%)
Provision sur fonds gérés	(9 764)	(6 508)	(3 256)	50%

Créances rattachées	8 222	2 000	6 222	311%
Titres participatifs	5 510	5 510	-	0%
Montant brut des titres participatifs	5 510	5 510	-	0%
Total	893 808	304 807	589 001	193%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres de participation	110 849	83 211	27 638	33%
Provisions sur titres de participation	(13 343)	(9 790)	(3 553)	36%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 425)	(995)	(430)	43%
Total	96 081	72 426	23 655	33%
	0	0		

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2016	Provision 31/12/2016	31/12/2015	Provision 31/12/2015
Titres cotés		16 223	(2 723)	11 002	(2 723)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
Syphax airlines	3,59%	2 000	(2 000)	2 000	(2 000)
Hannibal lease	3,50%	2 001	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	(723)	973	(723)
Tawasol group Holding	0,84%	701	-	727	-
Euro-Cycles	0,13%	1 000	-	252	-
UADH (*)	1,58%	4 455	-	-	-
Titres non cotés		94 626	(10 620)	72 209	(7 067)
Tunisie Sicav	1,75%	10 380	(1)	10 002	(1)
Batam	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR Amen Capital	100,00%	5 000	(395)	5 000	-
FCPR Amen Capital 2	68,80%	6 880	-	6 880	-
FCPR Fonds de développement régional	12,50%	5 000	(197)	5 000	-
Hôpital privée el Amen	4,50%	1 080	-	1 080	-
Fidelity obligations Sicav	5,27%	26 256	(156)	13 256	-
FCPR Tunisie-Invest Croissance	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR Swing	18,60%	4 000	(202)	2 000	-
FCPR Maxula Espoir	12,86%	1 500	-	1 500	-
Altermed APEF	7,38%	2 064	-	1 980	(250)
Union de factoring	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP Sicav MAC épargnant	11,47%	1 183	-	1 135	-
FCPR Tunisian développement	66,67%	1 003	(102)	1 003	(25)
Phenicia Seed Fund	10,07%	848	(366)	848	(190)
Finacorp Obligations Sicav	14,87%	1 000	-	1 000	-
Société Tunis Center	9,38%	938	-	938	-
La marine Hammamet Sud	3,59%	700	(338)	700	(346)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC Croissance	23,49%	1 445	(18)	1 100	(24)
La maison des banques	7,16%	588	(215)	588	(234)
FCP Capitalisation en garantie	1,25%	500	-	500	-
FCP Smart equity 2	0,00%	500	-	500	(27)
FCPR valeur développement	16,67%	500	(29)	500	(26)
Taysir micro finance	16,67%	1 167	-	833	-
ADVANS Tunisie	6,85%	446	-	446	-
Société inter-bank Service	3,10%	400	(212)	400	(190)

STEG énergies renouvelables	8,00%	100	(24)	100	(73)
Clinique EL Amen Gafsa	6,29%	275	-	275	-
Clinique EL Amen Beja	5,38%	525	-	525	-
Sté Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-
Microcred Tunisia SA	10,00%	1 200	-	800	-
Société monétique Tunisie	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA d'investissement Sicav	1,93%	200	-	200	-
Société tunisienne de garantie	5,00%	150	-	150	-
Tunisie Clearing	3,33%	185	-	157	-
FCP MAC équilibre	27,66%	874	-	835	-
S T H Djerba	-	193	-	193	-
S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(25)	100	(25)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
EL KHIR (**)	31,64%	2 753	(2 685)	-	-
FCP MAC Horizon 2022	-	1 000	-	-	-
FCP Valeurs institutionnelles	-	2 000	-	-	-
FCP MAC EL HOUDA	-	113	(1)	-	-
Autres	-	122	(88)	227	(90)
Total		110 849	(13 343)	83 211	(9 790)

(*) Le titre UADH a été reclassé du portefeuille Titres de Placements au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2016.

(**) Le titre EL KHIR a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2016.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	135 368	124 862	10 506	8%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	(556)	556	(100%)
Créances rattachées	-	84	(84)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(303)	(2 883)	2 580	(89%)
Total	135 065	121 507	13 558	11%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2016	Provision 31/12/2016	31/12/2015	Provision 31/12/2015
Titres cotés		63 814	-	63 814	-
ENNAKL	8,87%	32 341	-	32 341	-
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473	-
Titres non cotés		71 554	(303)	61 048	(2 883)
MAGHREB LEASING ALGERIE	42,61%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	22,06%	9 329	-	9 330	-
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-	7 480	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	28,79%	4 533	-	2 925	-
EL KHIR	-	-	-	2 753	(2 685)
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	28,00%	4 536	-	2 400	-
EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
HAYETT	25,00%	3 012	-	1 013	-
EL KAWARIS	29,36%	969	-	969	-
AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(109)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,12%	146	(87)	146	(89)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,04%	2 074	-	74	-
ASSURANCE COMAR CÔTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	-	-
Total		135 368	(303)	124 862	(2 883)

(**) Le titre EL KHIR a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2016.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 997	40 997	0	0%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	(3 750)	(7 500)	3 750	(50%)
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provision sur parts dans les entreprises liées	(607)	(738)	131	(18%)
Total	36 640	32 759	3 881	12%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2016	Provision 31/12/2016	31/12/2015	Provision 31/12/2015
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	30,00%	30 000	-	30 000	-
AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	75,74%	3 402	(607)	3 402	(738)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
Total		40 997	(607)	40 997	(738)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Parts avec convention en rétrocession	36 235	40 046	(3 811)	(10%)
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	(1 200)	-	(1 200)	100%
Créances rattachées	17	2 917	(2 900)	(99%)
Provision sur participation avec convention en rétrocession	(3 416)	(3 688)	272	(7%)
Total	31 636	39 275	(7 639)	(19%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2016	Résultat net 2016
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	12 717	2 456
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	2 858	131
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 389	257
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 691	174
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	915	138
AMEN FINANCE COMPANY "AFC	Amen Bank	Société de participation	30,00%	91 709	4 027
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	4	17

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2016 un solde de 120 854 mDT contre un solde de 117 566 mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Immobilisations incorporelles	841	1 621	(780)	(48%)
Immobilisations incorporelles	8 351	8 351	-	0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7 326)	(6 546)	(780)	12%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	116 442	111 577	4 865	4%
Immobilisations corporelles	175 517	165 623	9 894	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(59 075)	(54 046)	(5 029)	9%
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Total	120 854	117 566	3 288	3%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31/12/2016 un montant de 22 251 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2016

Description	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2016	Amort / Provision Cumul au 31/12/2015	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
1) Immobilisation Incorporelles	8 351	-	-	8 351	(6 730)	(780)	-	(7 510)	841
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 202	-	-	7 202	(5 919)	(740)	-	(6 659)	543
Droit au bail	965	-	-	965	(627)	(40)	-	(667)	298
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	165 819	13 467	(3 572)	175 714	(54 245)	(6 150)	1 122	(59 273)	116 441
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>92 097</u>	<u>6 632</u>	<u>(271)</u>	<u>98 458</u>	<u>(27 582)</u>	<u>(3 040)</u>	<u>231</u>	<u>(30 391)</u>	<u>68 067</u>
Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
Bâtiments	64 437	4 570	(58)	68 949	(12 496)	(1 504)	18	(13 982)	54 967
Aménagements de bâtiments	23 950	2 062	(213)	25 799	(15 086)	(1 536)	213	(16 409)	9 390
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>39 988</u>	<u>3 756</u>	<u>(2 289)</u>	<u>41 455</u>	<u>(3 787)</u>	<u>(191)</u>	-	<u>(3 978)</u>	<u>37 477</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	39 988	3 756	(2 289)	41 455	(3 787)	(191)	-	(3 978)	37 477
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>6 596</u>	<u>395</u>	<u>(136)</u>	<u>6 855</u>	<u>(4 085)</u>	<u>(557)</u>	<u>112</u>	<u>(4 530)</u>	<u>2 325</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>3 830</u>	<u>1 372</u>	<u>(702)</u>	<u>4 500</u>	<u>(1 757)</u>	<u>(738)</u>	<u>605</u>	<u>(1 890)</u>	<u>2 610</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>9 429</u>	<u>379</u>	<u>(157)</u>	<u>9 651</u>	<u>(6 985)</u>	<u>(764)</u>	<u>157</u>	<u>(7 592)</u>	<u>2 059</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>6 356</u>	<u>241</u>	-	<u>6 597</u>	<u>(4 755)</u>	<u>(334)</u>	-	<u>(5 088)</u>	<u>1 509</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 344</u>	-	<u>(17)</u>	<u>2 327</u>	<u>(1 420)</u>	<u>(137)</u>	<u>17</u>	<u>(1 541)</u>	<u>786</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>5 179</u>	<u>692</u>	-	<u>5 871</u>	<u>(3 874)</u>	<u>(389)</u>	-	<u>(4 263)</u>	<u>1 608</u>
3) Immobilisations encours	4 368	6 034	(6 830)	3 572	-	-	-	-	3 572
Immobilisations corporelles encours	3 977	786	(2 233)	2 530	-	-	-	-	2 530
Immobilisations incorporelles encours	391	5 248	(4 597)	1 042	-	-	-	-	1 042
Total	178 538	19 501	(10 402)	187 637	(60 975)	(6 930)	1 122	(66 783)	120 854

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2016 un montant de 158 398 mDT contre un montant de 72 601 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	75 205	(5 987)	81 192	(1356%)
<u>Compte d'attente</u>	<u>81 926</u>	<u>14 739</u>	<u>67 187</u>	<u>456%</u>
Compte d'attente de la salle de marché	70 759	(3)	70 762	(2181327%)
Compte d'attente de la compensation	8 842	13 148	(4 306)	(33%)
Autres comptes d'attente	2 325	1 594	731	46%
<u>Compte de régularisation</u>	<u>(6 721)</u>	<u>(20 726)</u>	<u>14 005</u>	<u>(68%)</u>
Autres	83 193	78 588	4 605	6%
Stock en matières, fournitures et timbres	289	310	(21)	(7%)
Etat, impôts et taxes	3 925	5 645	(1 720)	(30%)
Allocation familiales	197	289	(92)	(32%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	64 159	58 954	5 205	9%
Débiteurs divers	11 330	9 729	1 601	16%
Créances sur l'Etat	1 154	1 360	(206)	(15%)
Autres	2 022	2 184	(162)	(7%)
Total	158 398	72 601	85 797	118%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	(16 559)	(19 944)	3 385	(17%)
Provision sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(9 331)	2 000	(21%)
Provision sur compte d'attente de la compensation	(7 782)	(9 122)	1 340	(15%)
Provision sur autres comptes d'attente	(1 446)	(1 491)	45	(3%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 417)	(19 666)	249	(1%)
Provision sur opérations avec le personnel	(751)	(801)	50	(6%)
Provision sur débiteurs divers	(3 298)	(3 489)	191	(5%)
Provision sur autres comptes	(15 368)	(15 376)	8	(0%)
Total	(35 976)	(39 610)	3 634	(9%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(19 944)	(7)	3 391	(16 558)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(9 331)	-	2 000	(7 331)
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(9 122)	(1)	1 341	(7 782)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 491)	(6)	50	(1 445)
Provisions sur autres comptes	(19 666)	(9)	255	(19 418)
Provisions sur opérations avec le personnel	(801)	-	49	(752)
Provisions sur débiteurs divers	(3 489)	(9)	199	(3 298)
Provisions sur autres comptes	(15 376)	-	7	(15 368)
Total	(39 610)	(16)	3 646	(35 976)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2016, cette rubrique accuse un solde de 818 196 mDT enregistrant ainsi une hausse de 318 002 mDT par rapport au 31.12.2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	40 733	17	40 716	239506%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	463	177	286	162%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	777 000	500 000	277 000	55%
Total	818 196	500 194	318 002	64%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2016 un solde de 468 866 mDT contre un solde de 509 230 mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	463 754	490 658	(26 904)	(5%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 112	18 572	(13 460)	(72%)
Total	468 866	509 230	(40 364)	(8%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	61 044	10 837	50 207	463%
Emprunts auprès des établissements bancaires	402 710	479 821	(77 111)	(16%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	463 754	490 658	(26 904)	(5%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	377 828	85 926	-	-	463 754
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	61 044	-	-	-	61 044
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	52 000	-	-	-	52 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	264 387	85 926	-	-	350 313
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	397	-	-	-	397
Etablissements financiers	5 112	-	-	-	5 112
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	5 112	-	-	-	5 112
Total	382 940	85 926	-	-	468 866

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	463 754	463 754
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	908	4 204	5 112
Total	-	908	467 958	468 866

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2016 un solde de 5 116 938 mDT contre un solde de 5 142 391 mDT au 31.12.2015 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts à vue	1 386 357	1 368 092	18 265	1%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 730 581	3 774 299	(43 718)	(1%)
Epargne	1 284 653	1 136 508	148 146	13%
Dépôts à terme	2 334 150	2 522 267	(188 117)	(7%)
Dépôts à terme en dinars	1 935 209	2 219 451	(284 242)	(13%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	11 205	5 380	5 824	108%
Dépôts à terme en devises	385 979	296 986	88 993	30%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 757	450	1 307	291%
Autres sommes dues à la clientèle	111 778	115 524	(3 746)	(3%)
Total	5 116 938	5 142 391	(25 453)	(0%)
	0	0		

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 386 357	-	-	-	1 386 357
Epargne	1 284 653	-	-	-	1 284 653
Dépôts à terme	1 906 373	20 016	8 820	-	1 935 209
Autres sommes dues à la clientèle	111 778	-	-	-	111 778
Dettes rattachées	192 750	195 348	10 843	-	398 941
Total	4 881 911	215 364	19 663	-	5 116 938

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	2 523	16 397	1 367 437	1 386 357
Epargne	-	-	1 284 653	1 284 653
Dépôts à terme	11 500	86 720	1 836 989	1 935 209
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	111 778	111 778
Dettes rattachées	-	-	398 941	398 941
Total	14 023	103 117	4 999 798	5 116 938

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 914 432 mDT contre 911 881 mDT au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	292 141	257 038	35 103	14%
Ressources spéciales	622 291	654 843	(32 552)	(5%)
Total	914 432	911 881	2 551	0%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	285 443	249 474	35 969	14%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	6 698	7 564	(866)	(11%)
Total	292 141	257 038	35 103	14%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2016 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2015	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2016
Emprunts obligataires	40 000				8 000	(4 000)	4 000
Amen Bank 2006	40 000	TMM+1%	01/01/2005 - 29/01/2017		8 000	(4 000)	4 000
Emprunts subordonnés	410 000				237 974	40 469	278 443
Amen Bank 2008 (1)	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		10 666	(1 333)	9 333
Amen Bank 2008 (2)	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		13 000	(1 000)	12 000
Amen Bank 2009 (1)	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	(4 002)	13 992
Amen Bank 2009 (2)	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	(0)	17 994
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		53 320	(5 336)	47 984
Amen Bank 2011 (1)	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		24 300	(4 050)	20 250
Amen Bank 2011 (2)	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		5 700	(950)	4 750
Amen Bank 2012 (1)	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		28 000	(4 000)	24 000
Amen Bank 2012 (2)	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2014 catégories A fixes	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		38 800	(7 760)	31 040
Amen Bank 2014 catégories B fixes	500	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		500	20 200	20 700
Amen Bank 2014 catégories variable	20 700	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		20 700	(20 300)	400
Amen Bank 2016 Catégories A	46 655	7,45%	21/09/2016 - 21/11/2021		-	46 655	46 655
Amen Bank 2016 Catégories B	23 345	7,50%	21/09/2016 - 21/11/2023		-	23 345	23 345
Emprunts sous seing privé	5 000				3 500	(500)	3 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			3 500	(500)	3 000
Total	455 000				249 474	35 969	285 443

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Ressources budgétaires	6 500	6 404	96	1%
Ressources extérieures	615 791	648 439	(32 648)	(5%)
Total	622 291	654 843	(32 552)	(5%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	579 743	611 311	(31 568)	(5%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne Italienne	9 757	12 650	(2 893)	(23%)
Ligne allemande "FOCR ED'S"	36	77	(41)	(53%)
Ligne CFD (mise à niveau)	17 081	16 958	123	1%
Ligne CFD restructuration financière	7 174	8 958	(1 784)	(20%)
Ligne Banque mondiale pour le financement. Micro et PME	7 227	8 000	(773)	(10%)
Ligne Espagnole (BCT 2002/7)	3 008	3 754	(746)	(20%)
Ligne AFD hôtellerie	46 478	52 028	(5 550)	(11%)
Ligne BEI investissement	407 367	426 936	(19 569)	(5%)
Ligne BM Efficacité Energétique	39 250	33 385	5 865	18%
Ligne BAD-MPME	5 000	5 000	-	0%
Ligne SANAD	31 815	37 600	(5 785)	(15%)
Ressources spéciales BQ mondiale efficacité énergétique	4 755	5 170	(415)	(8%)
Lignes extérieures en devises	31 971	33 061	(1 090)	(3%)
Ligne BEI en euro "BEI"	31 970	33 026	(1 056)	(3%)
Ligne KFW en euro	1	1	-	0%
Ligne Inter arabe	-	34	(34)	(100%)
Total	611 714	644 372	(32 658)	(5%)
Dettes rattachées	4 077	4 067	10	0%
Total	615 791	648 439	(2 893)	(0%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	18 558	31 502	184 826	57 255	292 141
Emprunts matérialisés	11 860	31 502	184 826	57 255	285 443
Dettes rattachées	6 698	-	-	-	6 698
Ressources extérieures	11 370	41 891	356 373	206 157	615 791
Ressources extérieures en dinars	6 483	36 415	335 573	201 272	579 743
Ressources extérieures en devises	810	5 476	20 800	4 885	31 972
Dettes rattachées	4 077	-	-	-	4 077
Ressources budgétaires	2 965	347	1 638	1 550	6 500
Ressources budgétaires	2 931	347	1 638	1 550	6 466
Dettes rattachées	34	-	-	-	34
Total	32 893	73 740	542 837	264 962	914 432

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	76 588	215 553	292 141
Ressources budgétaires	-	-	6 500	6 500
Ressources extérieures	-	-	615 791	615 791
Total	-	76 588	837 844	914 432

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provision sur engagements par signature	1 703	1 311	392	30%
Autres provisions pour passifs et charges	2 699	2 092	607	29%
Provision pour passifs et charges	4 402	3 403	999	29%
Comptes d'attente et de régularisation	185 752	201 783	(16 031)	(8%)
Compte d'attente	2 158	2 688	(530)	(20%)
Compte de régularisation	(4)	(4)	-	0%
Créditeurs divers	161 802	182 973	(21 171)	(12%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	102 736	127 769	(25 033)	(20%)
Dépôts du personnel	5 043	3 748	1 295	35%
Charges à payer	54 023	51 456	2 567	5%
Etat, impôts et taxes	19 254	14 422	4 832	34%
Autres	2 542	1 704	838	49%
Total autres passifs	190 154	205 186	(15 032)	(7%)

3- Note explicative sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 734 331 mDT au 31.12.2016 enregistrant ainsi une augmentation de 63 159 mDT par rapport au 31.12.2015.

Cette augmentation provient de :

* L'affectation du résultat de 2015 avec des dividendes distribués pour (26 888) mDT;

* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 41 mDT;

* Du résultat arrêté au 31.12.2016 pour 90 006 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2015	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 735	423	5	60 458	671 172
Affectation du résultat 2015	-	-	25 178	-	-	3 300	-	31 980	(60 458)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(26 888)	-	(26 888)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations (***)	5 093	-	-	-	-	-	-	(5 093)	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	41	-	-	-	41
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	90 006	90 006
Solde au 31/12/2016	127 313	12 222	348 308	-	120 979	(*) 35 076	(**) 423	4	90 006	734 331

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2016:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 34 835 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 241 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

(***) Le capital social de la banque est porté de 122 220 000 dinars à 127 312 500 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 008 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

4 Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à 516 942 mDT contre 482 485 mDT au terme de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions	457 570	427 352	30 218	7%
Avals	37 743	39 347	(1 604)	(4%)
Autres garanties données	21 629	15 786	5 843	37%
Total	516 942	482 485	34 457	7%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions en faveur des banques	144 816	193 255	(48 439)	(25%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	292 576	213 919	78 657	37%

Total	457 570	427 352	30 218	7%
L'encours des avals se détaille au 31.12.2016 comme suit :				
Avals en faveur des banques locales	-	6 000	(6 000)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	37 743	33 347	4 396	13%
Total	37 743	39 347	(1 604)	(4%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	144 816	144 816
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	15 043	277 533	292 576
Total	-	35 221	422 349	457 570

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 245 703 mDT au 31.12.2015 à 339 146 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Crédits documentaires Import	208 925	185 372	23 553	13%
Crédits documentaires Export	130 221	60 331	69 890	116%
Total	339 146	245 703	93 443	38%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	72 476	136 449	208 925
Crédits documentaires Export	-	-	130 221	130 221
Total	-	72 476	266 670	339 146

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	241 000	262 000	(21 000)	(8%)
BTA données en garantie	439 000	144 000	295 000	205%
Emprunt national donné en garantie	97 000	94 000	3 000	3%
Total	777 000	500 000	277 000	55%

Note 4-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2016 à 245 930 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement donnés	239 342	276 873	(37 531)	(14%)
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	20 225	(20 225)	(100%)

Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	229 116	247 087	(17 971)	(7%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	205 663	192 014	13 649	7%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	11 867	10 321	1 546	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financières MT	2 500	-	2 500	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	44 752	(35 666)	(80%)
Autorisation des crédits par carte	10 226	9 561	665	7%
Engagements sur Titres	6 588	9 380	(2 792)	(30%)
Participations non libérées	6 375	8 982	(2 607)	(29%)
Titres à recevoir	-	362	(362)	(100%)
Titres à livrer	213	36	177	495%
Total	245 930	286 253	(40 323)	(14%)

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	239 342	239 342
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	229 116	229 116
Autorisation de crédits par carte	-	-	10 226	10 226
Engagements sur titres	3 750	68	2 770	6 588
Participation non libérées	3 750	68	2 557	6 375
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	213	213
Total	3 750	68	242 112	245 930

Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 11 499 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement reçus	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Auprès des établissements bancaires	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	-	-
Total	11 499	45 494	(33 995)	(75%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	11 499	11 499
Auprès des établissements bancaires	-	-	11 499	11 499

Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	-	-
Total	-	-	11 499	11 499

Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2016 à 3 467 728 mDT contre 3 424 934 mDT au terme de l'exercice 2015. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	97 591	85 820	11 771	14%
Garanties reçues des autres Etablissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 722	12 803	(3 081)	(24%)
Garanties reçues de la clientèle	3 360 415	3 326 311	34 104	1%
Total	3 467 728	3 424 934	42 794	1%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2016 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etablissements bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 397 809	74 544	7 361	39 809	1 269	3 355	1 524 147
Classe 1	1 371 814	12 002	892	27 437	167	589	1 412 901
Classe 2	45 717	584	-	-	-	248	46 549
Classe 3	29 026	1 889	-	240	33	1 180	32 368
Classe 4	434 595	8 572	-	375	-	208	443 750
Classe 5	8 013	-	-	-	-	-	8 013
Total	3 286 974	97 591	8 253	67 861	1 469	5 580	3 467 728

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2016 s'élèvent à 19 795 mDT se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(46 013)	(30 849)	(15 164)	49%
Devises achetées au comptant à recevoir	65 808	41 126	24 682	60%
Total	19 795	10 277	9 518	93%

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2016 s'élèvent à 562 709 mDT se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(123 956)	(156 005)	32 049	(21%)
Devises achetées à terme à recevoir	686 665	661 766	24 899	4%
Total	562 709	505 761	56 948	11%

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2016 un montant de 433 030 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 051	9 967	(916)	(9%)
Opérations avec la clientèle	409 394	418 762	(9 367)	(2%)
Autres intérêts et revenus assimilés	14 585	17 075	(2 490)	(15%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 501	8 004	(1 503)	(19%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 084	9 071	(987)	(11%)
Total	433 030	445 804	(12 773)	(3%)

Note 5-2. Commissions en produits

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	46 043	40 428	5 615	14%
Opérations sur placement et titres	2 588	2 734	(146)	(5%)
Opérations de change	1 704	1 823	(119)	(7%)
Opérations de commerce extérieur	4 733	5 147	(414)	(8%)
Gestion, étude et engagement	10 587	8 153	2 434	30%
Opérations monétiques et de banque directe	12 477	10 411	2 066	20%
Bancassurance	2 433	2 168	265	12%
Autres commissions	1 322	889	432	49%
Total	81 886	71 753	10 133	14%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 650	36	1 614	4483%
Gain net sur titres de placement	28 938	45 747	(16 809)	(37%)
Gain net sur opérations de change	19 212	17 038	2 174	13%
Total	49 800	62 821	(13 021)	(21%)

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	28 347	46 083	(17 736)	(38%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	15 421	34 766	(19 345)	(56%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	12 926	11 317	1 609	14%
Titres de placement à revenu variable	591	(336)	927	(276%)
Dividendes sur les titres de placement	413	348	65	19%

Plus values de cession	456	732	(276)	(38%)
Moins values de cession des titres de placement	(281)	(224)	(57)	25%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(460)	(1 376)	916	(67%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	463	184	279	152%
Total	28 938	45 747	(16 809)	(37%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	3 356	2 843	513	18%
Gain net sur opérations de change en compte	15 747	14 104	1 643	12%
Autres résultats nets de change	109	91	18	20%
Total	19 212	17 038	2 174	13%

Le montant des intérêts sur les bons de trésor reclassé vers les titres d'investissement s'élève à 27 347 mDT. Par ailleurs le montant de la décôte s'élève à 1 820 mDT et celui de la prime s'élève à 368 mDT, ont été reclassés vers la rubrique PR6/CH5.

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2016 un montant de 57 007 mDT contre 21 996 mDT en 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	43 184	11 691	31 493	269%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	13 671	11 020	2 651	24%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	152	(715)	868	(121%)
Total	57 007	21 996	35 011	159%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	32 363	2 320	30 043	1295%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 436	9 307	1 129	12%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	49	64	(15)	(24%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	336	-	336	100%
Total	43 184	11 691	31 493	269%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2016 un montant de 319 880 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(277 779)	(303 551)	25 772	(8%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(36 533)	(41 257)	4 724	(11%)
Opérations avec la clientèle	(211 352)	(228 416)	17 064	(7%)
Emprunts et ressources spéciales	(29 894)	(33 878)	3 984	(12%)
Autres intérêts et charges	(42 101)	(35 649)	(6 452)	18%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(29 702)	(22 640)	(7 062)	31%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(12 399)	(13 009)	610	(5%)
Total	(319 880)	(339 200)	19 320	(6%)

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2016 un montant de 85 707 mDT, enregistrant une baisse de 2 563 mDT par rapport à l'exercice 2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 219)	(68 213)	(11 006)	16%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(9 850)	(15 135)	5 285	(35%)
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	(31 851)	(19 099)	(12 752)	67%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(16 473)	(6 432)	(10 041)	156%
Total dotations	(137 393)	(108 879)	(28 514)	26%
Pertes sur créances	(54 476)	(79 386)	24 910	(31%)
Total dotations et pertes sur créances	(191 869)	(188 265)	(3 604)	2%
Reprises de provisions sur créances douteuses	16 222	13 936	2 286	16%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	16 426	5 592	10 834	194%
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	2 708	6 872	(4 164)	(61%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	34 948	47 608	(12 660)	(27%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	17 048	955	16 093	1685%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	18 810	25 032	(6 222)	(25%)
Total Reprises	106 162	99 995	6 167	6%
Total des reprises et des récupérations sur créances	106 162	99 995	6 167	6%
Total	(85 707)	(88 270)	2 563	(3%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2016 un montant de 1 243 mDT, enregistrant une variation de 4 057 mDT par rapport à l'exercice 2015. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 590)	(9 015)	3 425	(38%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 765	622	1 143	184%
Plus value sur cession sur titres d'investissement	910	3 027	(2 117)	(70%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	1 672	66	1 606	2433%
Total	(1 243)	(5 300)	4 057	(77%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2016 un montant de 108 652 mDT, en hausse de 10 462 mDT par rapport à 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Frais du personnel	(81 852)	(73 842)	(8 010)	11%
Rémunération du personnel	(62 583)	(57 206)	(5 377)	9%
Charges sociales	(15 129)	(12 922)	(2 207)	17%
Impôts sur salaires	(1 173)	(998)	(175)	18%
Autres charges liées au personnel	(2 967)	(2 716)	(251)	9%
Charges générales d'exploitation	(19 870)	(17 945)	(1 925)	11%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 021)	(7 595)	(1 426)	19%
Autres charges d'exploitation	(10 849)	(10 350)	(499)	5%
Dotations aux amortissements	(6 930)	(6 403)	(527)	8%
Total	(108 652)	(98 190)	(10 462)	11%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	105	96	9	9%
Moins values sur cession des immobilisations	(194)	-	(194)	100%
Autres résultats exceptionnels	1 046	(1 476)	2 522	(171%)
Total	957	(1 380)	2 337	(169%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extra-ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extra-ordinaires se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(6 381)	-	(6 381)	0%
Total	(6 381)	-	(6 381)	0%

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 3,535 dinars contre 2,473 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat net en mDT	90 006	60 458	29 548
Nombre moyen d'actions	25 462 500	24 444 000	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	3,535	2,473	1,062
Résultat dilué par action (en DT)	3,535	2,473	1,062

Le capital est porté de 122 220 000 dinars à 127 312 500 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 008 500 actions gratuites conformément à l'AGE du 16/06/2016. De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2016, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de -836 511 mDT à -693 532 mDT enregistrant une hausse de 142 979 mDT soit 17,09%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 744 274 mDT et des flux de financement de -24 296 mDT et par des flux de trésorerie d'investissement de -576 999 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 744 274 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 209 340 mDT;
- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 404 319 mDT.
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 333 310 mDT.
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour 11 919 mDT;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 28 138 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour -32 709 mDT ;
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour -205 748 mDT;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour -4 295 mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement est établi à -576 999 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour -10 791 mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement -555 901 mDT;
- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation -10 307 mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à -24 296 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 35 969 mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour 33 418 mDT ;
- * Le mouvement du fonds social de 41 mDT.

Flux nets négatifs:

- * Le versement des dividendes pour -26 888 mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à -693 532 mDT contre -836 511 mDT au 31 décembre 2015.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2016 s'est établi comme suit :

Description	2 016	2 015
Actifs	190 346	172 913
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	107 721	107 781
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	28 973	51 212
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	20 649	26 933
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	8 323	24 279
Titres de transaction	53 650	13 920
Passifs	(883 878)	(1 009 424)
Banque centrale, CCP	(817 733)	(500 194)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(40 733)	(17)
Emprunts auprès de la BCT	(777 000)	(500 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(66 145)	(509 230)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(61 044)	490 658
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(5 101)	(18 572)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(693 532)	(836 511)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,31% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,93% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2016.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2016 s'élève à 129 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2016 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 515 mDT
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2016 s'élèvent à 22 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 055 mDT;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2016 s'élève à 2 406 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 43 248 mDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Dix neuf (19) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 264 312 mDT. La commission de gestion au titre de 2016, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 2 632 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2016, s'élève à 108 mDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de la société Tunisie Leasing auprès d'Amen Bank s'élève à 40 944 mDT ;
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 21 248 mDT ;
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 883 mDT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2016, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 50 377 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 29,85% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de 500 mDT l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2016 à 139 mDT .Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2016 se sont élevées à 14 mDT.

2. Amen Bank s'est portée caution personnelle et solidaire de la société au titre de cautionnements relatifs à trois marchés et ce pour des montants respectifs de 20 mDT, 8 mDT et 24 mDT, qui ont été bloqués par la Banque.

3. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2016, pour un montant de 1 027 mDT.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 mDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 mDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2016 s'élève à 30 mDT.

Société «EL IMRANE»

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 30% un total engagement qui s'élève à 17 889 mDT au 31.12.2016.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit:

		Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2016 en mDT		52 633	185 165
Commission de dépositaire	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	234 167 DT HT	989 101 DT HT

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DERIGEANTS

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2016	Passif au 31/12/2016	Charge 2016	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2016	Charges sociales 2016	Passif au 31/12/2016	Charge 2016	Charges sociales 2016	Passif au 31/12/2016

Avantages à court terme	775 812	175 215	831 085	1 680 521	384 545	1 709 531
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
Tota	775 812	175 215	831 085	1 680 521	384 545	1 709 531

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2016 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2015, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A la fin du 31 décembre 2016, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2017 s'est établi à 103,2% en dépassement par rapport au niveau réglementaire de 80,00% fixé par la BCT pour 2017.

Note 7-3. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2016.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 24/03/2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **734 331 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **90 006 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 24 Mars 2016 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **34 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2016, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **262 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Janvier 2016.

- 2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 24 Mars 2016 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **11.150 KDT** et, en date du 16 Mai 2016, elle a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel le montant initialement fixé a été ramené à un montant global de **4.850 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2016, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **37 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Janvier 2016.

- 3 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 16 Mai 2016 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **6 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2016, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **35 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Janvier 2016.

4 Au cours de 2016, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **50 377 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

5 Au cours de 2016, "Amen Bank" a supporté sa quote-part dans une mission d'assistance et d'accompagnement à la préparation des états financiers consolidés de "Amen Group" au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

La charge supportée à ce titre, s'élève à **54 KDT** (HT).

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,31%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Au cours de 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2016, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2016 s'élève à **129 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,93%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à **22 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2016 s'élève à **1 055 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2016, s'élève à **2 406 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Seize (16) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **219 462 KDT**. La commission de gestion au titre de 2016, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 298 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
- Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes ;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2016, s'élève à **108 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2016 pour un montant total décaissé de **1 027 KDT** (HT).

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

OPCVM	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2016 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	989 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	234 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2016, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2016	Passif au 31/12/2016	Charge 2016	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2016	Charges sociales 2016	Passif au 31/12/2016	Charge brute 2016	Charges sociales 2016	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	775 812	175 215	831 085	1 680 521	384 545	1 709 531
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	775 812	175 215	831 085	1 680 521	384 545	1 709 531

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 03 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Walid BEN SALAH

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Islem RIDANE (CNBA) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 016	2 015
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		856 033	837 433
Moins : amortissements		<841 616>	<834 022>
	3	14 417	3 411
Immobilisations corporelles		86 224 446	85 256 988
Moins : amortissements		<46 559 458>	<40 524 343>
	4	39 664 988	44 732 645
Immobilisations Financières		21 685 377	21 626 010
Moins : provisions		<808 453>	< 649 933>
	5	20 876 924	20 976 077
Total des actifs immobilisés		60 556 329	65 712 133
Autres actifs non courants	6	136 678	262 843
Total des actifs non courants		60 693 007	65 974 976
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		29 143 794	34 071 496
Moins : provisions		<434 100>	<565 275>
	7	28 709 694	33 506 221
Clients et comptes rattachés		10 641 896	11 704 025
Moins : provisions		-	-
		10 641 896	11 704 025
Autres actifs courants		3 868 851	3 951 342
Moins : provisions		<10 990>	-
	8	3 857 861	3 951 342
Placements et autres actifs financiers	9	125 149	129 092
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 060 519	4 681 548
Total des actifs courants		44 395 119	53 972 228
Total des actifs		105 088 126	119 947 204

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2016	2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		4 537 806	4 624 076
Résultats reportés		6 620 550	7 689 017
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 017 789	70 172 526
Résultat de l'exercice		401 278	611 532
Total des capitaux propres avant affectation	11	69 419 067	70 784 058
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	13 188 065	18 112 990
Provisions	13	1 997 488	1 906 341
Total des passifs non courants		15 185 553	20 019 331
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	12 636 753	16 745 778
Autres passifs courants	15	2 905 171	2 703 930
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	4 941 582	9 694 107
Total des passifs courants		20 483 506	29 143 815
Total des passifs		35 669 059	49 163 146
Total des capitaux propres et des passifs		105 088 126	119 947 204

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 016	2 015
Revenus		82 661 061	93 830 818
Coût des ventes	Tableau de passage	<74 775 199>	<85 112 134>
Marge brute		7 885 862	8 718 684
Autres produits d'exploitation	17	1 942 404	2 551 404
Frais de distribution	Tableau de passage	<4 168 136>	< 5 214 770>
Frais d'administration	"	<2 814 215>	< 2 776 215>
Autres charges d'exploitation	"	<2 666 929>	< 3 305 949>
Résultat d'exploitation		178 986	< 26 846>
Charges financières nettes	18	<2 282 853>	<2 111 509>
Produits des placements	19	2 472 344	2 821 524
Autres gains ordinaires	20	115 721	37 807
Résultats des activités ordinaires avant impôts		484 198	720 976
Impôt sur les bénéfices		<82 920>	<109 444>
Résultats des activités ordinaires après impôts		401 278	611 532
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		401 278	611 532
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		401 278	611 532

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 016	2 015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		79 294 042	91 368 432
Encaissements reçus des débiteurs divers		967 094	930 973
Sommes versées aux fournisseurs		<63 445 588>	<75 718 191>
Sommes versées au personnel		<10 549 991>	<10 161 358>
Impôts sur les bénéfices		<114 140>	<102 559>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	6 151 417	6 317 297
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 984 039>	<9 562 363>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		156 051	371 615
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<47 283>	<100 000>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<49 772>	<15 710>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		2 480 802	2 798 255
Charges financières		<100 829>	<97 743>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 545 070>	<6 605 946>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<1 679 574>	<2 730 326>
Encaissements provenant des subventions		104 547	1 349 242
Remboursement d'emprunts		<6 155 603>	<5 397 132>
Encaissements provenant des emprunts		-	7 660 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<7 730 630>	881 784
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<496 746>	<462 115>
Variation de trésorerie		<3 621 029>	131 020
Trésorerie au début de l'exercice		4 681 548	4 550 528
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 060 519	4 681 548
Variation de trésorerie		<3 621 029>	131 020

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production stockée
Coût des ventes	74 775 199	65 025 958	7 899 249	6 095 292	871 849	<5 117 149>
Frais de distribution	4 168 136	-	407 485	-	3 760 651	-
Frais d'administration	2 814 215	95 504	2 105 624	103 791	509 296	-
Autres charges	2 666 929	59 873	733 456	83 592	1 790 008	-
Total	84 424 479	65 181 335	11 145 814	6 282 675	6 931 804	<5 117 149>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2016	2015
Revenus et autres produits d'exploitation	82 661 061						
Production stockée	5 117 149	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	25 554						
Total	87 803 764	Total		-	Production	87 803 764	88 433 519
Production	87 803 764	Achats consommés		65 333 959	Marge sur coût matières	22 469 805	22 119 654
Marge commerciale	-	Autres charges externes		6 322 804			
Marge sur coût matières	22 469 805						
Subventions d'exploitation	190 817						
Produits divers ordinaires	1 179 568						
Total	23 840 190	Total		6 322 804	Valeur ajoutée brute	17 517 386	15 423 740
Valeur ajoutée brute	17 517 386	Impôts et taxes		-			
		Charges de personnel		11 145 814			
Total	17 517 386	Total		11 145 814	Excédent brut d'exploitation	6 371 572	4 752 632
Excédent brut d'exploitation	6 371 572	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	150 190	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	4 709 222	Charges financières		4 554 200			
Transfert et reprise sur charges	546 465	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		6 739 051			
		Impôt sur le résultat ordinaire		82 920			
Total	11 777 449	Total		11 376 171	Résultat des activités ordinaires	401 278	611 532
Résultat positif des activités ordinaires	401 278	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	401 278	Total		-	Résultat net après modifications comptables	401 278	611 532

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière

de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cour d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2016	2015
Logiciels	448 243	429 643
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	856 033	837 433
Moins amortissements	<841 616>	<834 022>
	14 417	3 411

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2016	2015
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	15 045 317	15 019 971
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 916 452	65 174 090
Matériel de transport	343 646	337 246
Autres immobilisations corporelles	3 012 367	2 895 292
Immobilisations en cours	354 228	277 954
Sous Total	86 224 445	85 256 988
Moins amortissements	<46 559 458>	<40 524 343>
	39 664 987	44 732 645

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au
	Valeur au 31/12/2015	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2016	Cumul au 31/12/2015	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2016	31/12/2016
Logiciels	429 643	18 600	-	448 243	426 417	-	7 502	433 919	14 324
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 605	-	93	407 698	92
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total des immobilisations incorporelles</i>	837 433	18 600	-	856 033	834 022	-	7 595	841 617	14 416
Terrains	1 552 435	-	-	1 552 435	-	-	-	-	1 552 435
Constructions	15 019 971	25 346	-	15 045 317	7 090 023	-	621 015	7 711 038	7 334 279
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 174 090	751 334	8 972	65 916 452	30 509 754	8 972	5 375 203	35 875 985	30 040 467
Matériel de transport	337 246	52 000	45 600	343 646	328 992	45 600	7 470	290 862	52 784
Autres immobilisations corporelles	2 895 291	158 873	41 797	3 012 367	2 595 574	41 797	127 794	2 681 571	330 796
Immobilisations en cours	277 954	515 119	438 845	354 228	-	-	-	-	354 228
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	85 256 987	1 502 672	535 214	86 224 445	40 524 343	96 369	6 131 482	46 559 456	39 664 989
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	86 094 420	1 521 272	535 214	87 080 478	41 358 365	96 369	6 139 077	47 401 073	39 679 405

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2016	2015
Prêts au personnel	91 385	79 344
Participations*	21 231 105	21 183 821
Dépôts et cautionnements	362 887	362 845
Sous Total	21 685 377	21 626 010
Moins provisions	<808 453>	<649 933>
	20 876 924	20 976 076

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- POULINA GROUP	-	757
- Société de Ciment de Bizerte	111 076	110 101
- STB	489 442	388 575
- ENNAKL Automobiles	-	-
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	55 950	-
- UNIMED	1 484	-
	808 453	649 933

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2015	Acquisition 2016	Cession 2016	Valeurs historiques 2016	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2016	Provisions		
									31/12/2016	31/12/2015	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	27,275	-	-	0
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	48,605	-	-	
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,641	3,897	489 442	388 575	100 867
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	6,563	-	757	<757>
SOTRAPIL	196 012	2	-	196 014	0,61%	24 232	8,089	8,875	-	-	
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	2,954	111 076	110 101	975
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	14,409	-	-	
STE D'ENCRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	4,405	55 950	-	55 950
UNIMED	-	47 283	-	47 283	0,02%	4 539	10,417	10,090	1 484	-	1 484
TOTAL	21 183 821	47 285	-	21 231 105	-	-	-	-	808 453	649 933	158 520

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2016	2015
Charges à répartir unité H2SO4	136 678	262 843
	136 678	262 843

7. STOCKS.

Désignation	2016	2015
Matières premières	4 069 168	10 086 495
Matières consommables	2 847 862	3 036 695
Emballages commerciaux	536 662	706 462
Produits finis ALF3	20 600 024	18 819 024
Produit finis ANHYDRITE	41 052	0
Produits en cours	-	22 763
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 049 025	1400058
Sous Total	29 143 794	34 071 496
Moins provisions pour dépréciation *	<434 100>	<565 275>
	28 709 694	33 506 221

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	22 770	22 770
Provision pour dépréciation de matière première	90 597	238 776
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 733	303 729
	434 100	565 275

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2016	2015
Débiteurs divers	4 910	8 441
Compte d'attente actif	-	541
Etat	3 746 912	3 745 094
Fournisseurs, avances sur commandes	7 564	87 222
Charges comptabilisées d'avance	8 255	5 471
Personnel, avances et acomptes	26 225	29 590
Produits à recevoir	69 835	69 835
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	3 868 851	3 951 342
Moins : provisions	<10 990>	-
	3 857 861	3 951 342

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2016	2015
Prêt au personnel	125 149	129 092
	125 149	129 092

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2016	2015
Certificats de dépôts	500 000	1 500 000
Banques (DT)	148 664	1 541 241
Banques (devises)	405 979	1 634 949
Caisses	5 876	5 358
	1 060 519	4 681 548

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2016 s'élèvent à 69 419 067 dinars contre 70 784 058 dinars au 31/12/2015 soit une baisse de 1 364 991 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2015	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058
Modifications comptables 2015	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2016	-	-	-	-	-	-	-	
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<1 680 000>	-	-	<1 680 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	611 532	<611 532>	-	
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	102 100	-	-	-	102 100
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<188 370>	-	-	-	<188 370>
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	401 278	-	401 278
Modifications comptables 2016	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2016	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 549	401 278	-	69 419 067

12. EMPRUNTS.

Désignation		2016	2015
Empreint ATTIJARI BANK		400 000	1 300 000
Empreint BANQUE DE TUNISIE		8 113 065	10 060 212
Empreint BIAT		4 675 000	6 752 778
		13 188 065	18 112 990

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2016	2015
Provisions litiges pollution	(a)	562 363	452 316
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	915 889	934 788
		1 997 488	1 906 341

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2016	2015
Fournisseurs d'exploitation locaux		1 259 686	807 152
Fournisseurs d'exploitation étrangers		9 488 276	11 000 158
Fournisseurs d'immobilisations locaux		135 127	539 756
Fournisseurs factures non parvenues		1 639 504	4 080 416
Fournisseurs, retenues de garantie		114 160	318 297
		12 636 753	16 745 778

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2016	2015
Personnel et comptes rattachés	1 057 629	875 142
Etat et collectivités publiques	395 947	483 955
Produits constatés d'avance	156 730	149 597
Actionnaires dividendes à payer	3 203	3 007
CNSS et organismes sociaux	831 986	824 297
Créditeurs divers	459 675	367 931
	2 905 171	2 703 930

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2016	2015
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	900 000	1 000 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	16 657	34 912
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	2 077 778
Crédit de préfinancement export	-	4 634 270
	4 941 582	9 694 107

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Revenus loyers	547 620	521 543
Production immobilisée	25 554	37 605
Transfert de charges sur immobilisations	-	71 904
Cessions ALUMINE	83 400	-
Remboursements divers	43 617	92 067
Cessions diverses	2 120	2935
Autres produits sur chargement et déchargement	217 312	175 185
Jeton de présence	500	1 500
Reprise de provision pour affaire pollution	182 055	146 496
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	195 983
- Stock matière première	148 800	-
- Stock pièces de rechange	430	547
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	171 563	249 679
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale	-	885 000
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	188 370	87 251
Subvention reçues sur formations	2 447	-
Produits liés à une modification comptable	328 616	83 709
	1 942 404	2 551 404

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2016	2015
Charges d'intérêts	1 139 301	1 308 999
Perte de change	3 255 608	2 788 677
Gain de change	<2 268 470>	<1 949 793>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	159 276	44 983
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<757>	<47 836>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<2 105>	<33 521>
	2 282 853	2 111 509

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Placements	34 469	90 721
Dividendes	2 434 843	2 727 796
Produits sur prêts accordés au personnel	3 032	3 007
	2 472 344	2 821 524

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	-	300
Intérêts créditeurs des comptes courants	11 294	15 185
Autres	34	22 322
Annulation dettes fournisseurs	84 393	-
Plus-value sur cession de matériel de transport	20 000	-
	115 721	37 807

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2016 à 6 151 417 DT résulte de :

<i>1) Encaissements :</i>		<i>80 261 136</i>
- encaissements auprès des clients		79 294 042
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		638 544
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		328 550
<i>2) Décaissements :</i>		<i><74 109 719></i>
- décaissements d'exploitation		<74 109 719>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 545 070> DT au 31/12/2016. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

<i>1) Encaissements</i>	<i>2 783 411</i>
- remboursement des prêts accordés au personnel	146 558
- produits des placements	34 167
- produits des participations dividendes reçus	2 434 843
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes	156 051
- revenus des comptes courants	11 292
- produits des jetons de présence reçus	500
<i>2) Décaissements</i>	<i><4 328 481></i>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<3 984 039>
- prêts accordés au personnel	<196 330>
- acquisition immobilisation financière	<47 283>
- frais de banque	<100 829>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <7 730 630> DT au 31/12/2016 et ce détaillent comme suit :

<i>1) Encaissements</i>	<i>104 547</i>
-encaissement provenant des subventions	104 547
<i>2) Décaissements</i>	<i><7 835 177></i>
- dividendes payés	<1 679 574>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	< 593 007>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK	<73 423>
- intérêts sur emprunt BIAT	<429 336>
- intérêts couru	<34 912>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	<1 947 147>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	<1 000 000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2016 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de (496 746) DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2016 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,801%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2016, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 48 790 dinars
- des dividendes à recevoir décidés par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars
-

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'empreint est totalement débloqué au 31/12/2016 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'empreint est totalement débloqué au 31/12/2016.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **69 419 067 TND**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **401 278 TND**.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses

opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2016 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 10 060 212 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2016 s'élèvent à 593 007 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement des titres d'ATTIJATI BANK. L'encours de ce crédit s'élève à 1 300 000 dinars dont 900 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2016 s'élèvent à 90 081 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 6 752 778 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2016 s'élèvent à 429 336 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général, telle que visée à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales et telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 s'élève à 60 000 dinars hors droits et taxes. Cette rémunération est fixée dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 et conclue pour une période de 3 ans avec date d'effet fixée au 01 janvier 2016.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2016 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 10 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH.

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	107 733	108 636
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	169 949	193 873
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 895 136	5 973 519
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	602 377	914 748
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	978 407	401 344
Titres mis en équivalence	(1-5)	154 205	129 608
AC6 Valeurs immobilisées	(*) (1-6)	200 586	202 027
AC7 Autres actifs	(1-7)	169 569	82 578
Total actifs		8 277 962	8 006 333
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	818 196	500 194
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	483 538	509 230
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 045 332	5 042 826
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	914 432	935 808
PA5 Autres passifs	(2-5)	191 114	211 031
Total passifs		7 452 612	7 199 089
Intérêts minoritaires	(3)	42 965	57 621
CP1 Capital		127 313	122 220
CP2 Réserves	(*)	563 108	564 666
CP5 Résultats reportés		4	5
CP6 Résultat de l'exercice		91 960	62 732
Total capitaux propres	(4)	782 385	749 623
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		8 277 962	8 006 333

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	516 942	482 485
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	339 146	245 703
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	777 000	500 000
Total passifs éventuels		1 633 088	1 228 188
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		239 342	276 873
HB05 Engagements sur titres		6 588	9 380
Total engagements donnés		245 930	286 253
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	11 499	45 494
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 467 728	3 424 934

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 déc 2016	Du 1er Janv au 31 déc2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 433 332	447 751
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 82 895	72 361
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 50 277	62 956
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 45 103	12 709
Total produits d'exploitation Bancaire		611 607	595 777
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (320 927)	(340 944)
CH2	Commissions encourues	(4 813)	(5 537)
Total charges d'exploitation Bancaire		(325 740)	(346 481)
Produit net Bancaire		285 867	249 296
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (85 826)	(88 344)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) (1 260)	(5 443)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 437	1 606
CH6	Frais de personnel	(6-8) (82 547)	(74 830)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (20 408)	(18 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(6-8) (12 307)	(6 449)
Résultat d'exploitation		84 956	57 633
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	14 326	10 360
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) 959	(1 392)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (4 406)	(4 655)
Résultat des activités ordinaires		95 835	61 946
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6 644)	-
Résultat net consolidé		89 191	61 946
Part du résultat revenant aux minoritaires		(2 769)	(786)
Résultat net part du groupe		91 960	62 732
Résultat de base par action (en dinars)		(6-11) 3,612	2,566
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-11) 3,612	2,566

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2016

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	(*)	530 817	543 449
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(318 163)	(359 108)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		404 319	(5 329)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		339 250	68 946
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		(46 727)	(386 563)
Titres de placement		12 454	(154 595)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(209 475)	(74 226)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 176	(40 291)
Impôts sur les bénéfices		(4 585)	(11 755)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		736 066	(419 472)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(22 675)	25 610
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(528 523)	12 494
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(10 324)	(10 924)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(561 522)	27 180
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	8 900
Emission d'emprunts		70 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(34 031)	(35 114)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(33 418)	(20 932)
Dividendes versés		(29 554)	(29 021)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(164)	(89)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(27 167)	(16 256)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		147 377	(408 548)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période	(*)	(853 274)	(444 726)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(705 897)	(853 274)

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT15 et NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM (NCT 16 à NCT 19);
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : Les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : Les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	51,00%	52,57%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	30,00%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	52,52%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	ME	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	ME	34,08%	17,71%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	28,00%	28,07%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	23,24%	20,29%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	22,06%	32,34%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,12%	0,12%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	29,21%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
COMAR CÔTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Côte d'Ivoire

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2016, le Groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la société COMAR CÔTÉ D'IVOIRE; par contre le groupe n'a connu aucune sortie de société de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 62 800 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 52 951 mDT constituée en 2015, une provision complémentaire nette de 9 849 mDT a été dotée au titre de l'année 2016.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2016 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2016, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 30 mDT a été constatée au cours de 2016.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 118 003 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 27 724 mDT. Un stock de provision sur les créances du secteur touristique de 18 090 mDT a été constitué, dont une dotation nette de l'exercice 2016 de 6 050 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation destinés à la vente » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation destinés à la vente ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2016. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

5.12 Charge d'impôt

En 2016, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2016 un montant de 107 733 mDT contre 108 636 mDT au 31.12.2015 et se compose comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	47 968	49 897	(1 929)	(4%)
BCT, CCP & TGT	59 765	58 739	1 026	2%
Total	107 733	108 636	(903)	(1%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	47 974	50 845	(2 871)	(6%)
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(93)	87	(94%)
Sous Total (1)	47 968	50 752	(2 784)	(5%)
BCT	59 832	57 784	2 048	4%
Provisions sur BCT	(128)	(62)	(66)	106%

Sous Total (2)	59 704	57 722	1 982	3%
CCP	61	193	(132)	(68%)
Provisions sur CCP	-	(31)	31	(100%)
Sous Total (3)	61	162	(101)	(62%)
Total	107 733	108 636	(903)	(1%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2016 un montant de 169 949 mDT contre 193 873 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	13 932	8 950	4 982	56%
Prêts aux établissements bancaires	21 455	31 219	(9 764)	(31%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(7)	-	(7)	100%
Provisions sur les correspondants	(63)	(63)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	35 317	40 106	(4 789)	(12%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	8 323	23 946	(15 623)	(65%)
Prêts aux établissements financiers	125 394	128 791	(3 397)	(3%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	915	1 030	(115)	(11%)
Total créances sur établissements financiers	134 632	153 767	(19 135)	(12%)
Total	169 949	193 873	(23 924)	(12%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2016 et 2015 se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	948 202	932 547	15 655	2%
Comptes débiteurs à la clientèle	927 703	913 925	13 778	2%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	20 499	18 622	1 877	10%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 330 792	4 453 405	(122 613)	(3%)
Autres concours à la clientèle en dinars	3 959 017	4 116 204	(157 187)	(4%)
Autres concours à la clientèle en devises	371 775	337 201	34 574	10%
Crédits sur ressources spéciales	616 142	587 567	28 575	5%
Créances sur ressources budgétaires	23 540	15 684	7 856	50%
Créances sur ressources extérieures	592 602	571 883	20 719	4%
Total	5 895 136	5 973 519	(78 383)	(1%)

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2016 un solde de 602 377 mDT contre un solde de 914 748 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres de transaction	56 828	22 672	34 156	151%
Titres à revenu fixe	54 735	13 920	40 815	293%
Titres à revenu variable	2 093	8 752	(6 659)	(76%)
Titres de placement	545 549	892 076	(346 527)	(39%)
Titres à revenu fixe	528 141	878 341	(350 200)	(40%)
Bons de trésors	306 856	670 402	(363 546)	(54%)
Créances rattachées / Bons de trésors	9 502	22 883	(13 381)	(58%)
Emprunts Obligataires	204 306	178 864	25 442	14%
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 477	6 192	1 285	21%
Titres à revenu variable	17 408	13 735	3 673	27%
Actions cotées	19 325	15 655	3 670	23%
Provision pour moins value latente des actions	(1 917)	(1 920)	3	(0%)
Total	602 377	914 748	(312 371)	(34%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2016 un solde de 978 407 mDT contre 401 344 mDT au 31.12.2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Titres d'investissement	619 864	40 664	579 200	1424%
Titres de participation	100 795	321 405	(220 610)	(69%)
Participations avec convention en rétrocession	257 748	39 275	218 473	556%
Total	978 407	401 344	577 063	144%

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 154 205 mDT au 31.12.2016 contre un solde de 129 608 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015
ENNAKL	19 301	11 575
MLA	52 940	42 025
TUNISIE LEASING	32 505	39 013
AMEN SANTE	8 847	10 177
TLG FINANCE	14 707	8 979
HAYETT	4 407	3 748
EL IMRANE	3 530	3 420
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 369	2 400
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 938	2 398
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 124	2 014
AMEN INVEST	1 070	1 490
EL KAWARIS	1 153	1 028
TUNISYS	917	781

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	117	377
SUNAGRI	99	82
AMEN PREMIERE	77	62
SICAV AMEN	59	39
COMAR COTE D'IVOIRE	6 045	-
Total	154 205	129 608

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2016 un solde de 200 586 mDT contre un solde de 202 027mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Immobilisations incorporelles	80 315	86 082	- 5 767	-7%
Immobilisations incorporelles	115 493	115 124	369	0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(34 994)	(28 858)	- 6 136	21%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	116 700	111 577	5 123	5%
Immobilisations corporelles	175 871	165 701	10 170	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(59 171)	(54 124)	(5 047)	9%
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Immobilisations encours	3 571	4 368	(797)	(18%)
Total	200 586	202 027	- 1 441	-1%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2016 accuse un solde net de 79 443 mDT contre 84 457 mDT au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2015	Intégration GW sur acquisition 2016	Valeur brute au 31/12/2016	Amort cumul au 31/12/2015	Dotation au 31/12/2016	Amort cumul au 31/12/2016	VCN au 31/12/2015	VCN au 31/12/2016
Goodwill ENNAKL (*)	101 769	339	102 108	(19 839)	(5 106)	(24 945)	81 930	77 163
Goodwill TUNISIE LEASING	4 686	-	4 686	(2 412)	(234)	(2 646)	2 274	2 040
Goodwill TLG Finance	256	-	256	(3)	(13)	(16)	253	240
Total	106 711	339	107 050	(22 254)	(5 353)	(27 607)	84 457	79 443

* Retraité pour les besoins de la comparabilité.

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

Description	Valeur Brute au 31/12/2015 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2016 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2015 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2016 consolidée	VCN au 31/12/2016 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	115 124	-	369	115 493	(29042)	(6 134)	(2)	(35 178)	80 315
Goodwill	106 711	-	339	107 050	(22 254)	(5 353)	-	(27 607)	79 443
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 263	-	30	7 293	(5 976)	(741)	(3)	(6 720)	574
Droit au bail	966	-	-	966	(628)	(40)	1	(667)	298
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	165 701	13 483	(3 115)	176 069	(54 124)	(6 173)	928	(59369)	116 700
Immobilisation d'exploitation	92 100	6 632	(267)	98 465	(27 582)	(3 043)	218	(30 407)	68 058

Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	3 710	
Bâtiments	64 437	4 570	(58)	68 949	(12 494)	(1 504)	16	(13 982)	54 967
Aménagements de batiments	23 953	2 062	(209)	25 806	(15 088)	(1 539)	202	(16 425)	9 381
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>39 977</u>	<u>3 756</u>	<u>(2 094)</u>	<u>41 639</u>	<u>(3 590)</u>	<u>(191)</u>	<u>(197)</u>	<u>(3 978)</u>	<u>37 661</u>
Terrains hors exploitation	853	-	(669)	184	-	-	-	-	184
Bâtiments	39 124	3 756	(1 425)	41 455	(3 590)	(191)	(197)	(3 978)	37 477
Mobiliers de bureau	6 623	405	(134)	6 894	(4 101)	(561)	114	(4 548)	2 346
<u>Matériels de transport</u>	<u>3 897</u>	<u>1 372</u>	<u>(702)</u>	<u>4 567</u>	<u>(1 778)</u>	<u>(751)</u>	<u>605</u>	<u>(1 924)</u>	<u>2 643</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>9 208</u>	<u>385</u>	<u>116</u>	<u>9 709</u>	<u>(7 021)</u>	<u>(767)</u>	<u>168</u>	<u>(7 620)</u>	<u>2 089</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>6 356</u>	<u>241</u>	<u>-</u>	<u>6 597</u>	<u>(4 755)</u>	<u>(334)</u>	<u>1</u>	<u>(5 088)</u>	<u>1 509</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 344</u>	<u>-</u>	<u>(17)</u>	<u>2 327</u>	<u>(1 420)</u>	<u>(137)</u>	<u>16</u>	<u>(1 541)</u>	<u>786</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>5 196</u>	<u>692</u>	<u>(17)</u>	<u>5 871</u>	<u>(3 877)</u>	<u>(389)</u>	<u>3</u>	<u>(4 263)</u>	<u>1 608</u>
3) Immobilisations encours	4 368	6 034	(6 831)	3 571	-	-	-	-	3 571
Immobilisations corporelles encours	3 977	786	(2 233)	2 530	-	-	-	-	2 530
Immobilisations incorporelles encours	391	5 248	(4 598)	1 041	-	-	-	-	1 041
Total	285 193	19 517	(9 577)	295 133	(83 166)	(12307)	926	(94 547)	200 586

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2016 un montant de 169 569 mDT contre un montant de 82 578 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	75 756	(5 987)	81 743	(1365%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>81 964</u>	<u>14 739</u>	<u>67 225</u>	<u>456%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	70 759	(3)	70 762	100%
Comptes d'attente de la compensation	8 842	13 148	(4 306)	(33%)
Autres comptes d'attente	2 363	1 594	769	48%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(6 208)</u>	<u>(20 726)</u>	<u>14 518</u>	<u>(70%)</u>
Autres	93 813	88 565	5 248	6%
Stock en matières, fournitures et timbres	289	310	(21)	(7%)
Etat, impôts et taxes	5 905	5 645	260	5%
Allocations familiales	197	289	(92)	(32%)
Dépôts et cautionnements	156	117	39	33%
Opérations avec le personnel	64 166	58 954	5 212	9%
Débiteurs divers	11 499	9 729	1 770	18%
Créances sur l'Etat	1 154	1 360	(206)	(15%)
Autres	2 973	4 855	(1 882)	(39%)
Actif d'impôt différé	7 474	7 306	168	2%
Total	169 569	82 578	86 991	105%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 559)	(19 944)	3 385	(17%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(9 331)	2 000	(21%)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 782)	(9 122)	1 340	(15%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 446)	(1 491)	45	(3%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 607)	(19 666)	59	(0%)

Provisions sur opérations avec le personnel	(751)	(801)	50	(6%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 440)	(3 489)	49	(1%)
Provisions sur autres comptes	(15 416)	(15 376)	(40)	0%
Total	(36 166)	(39 610)	3 444	(9%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2016, cette rubrique accuse un solde de 818 196 mDT enregistrant ainsi une hausse de 318 002 mDT par rapport au 31.12.2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	40 733	17	40 716	239506%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	463	177	286	162%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	777 000	500 000	277 000	55%
Total	818 196	500 194	318 002	64%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2016 un solde de 483 538 mDT contre un solde de 509 230 mDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	478 426	490 658	(12 232)	(2%)
Avoirs sur établissements bancaires	75 716	10 837	64 879	599%
Emprunts auprès des établissements bancaires	402 710	479 821	(77 111)	(16%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 112	18 572	(13 460)	(72%)
Total	483 538	509 230	(25 692)	(5%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2016 un solde de 5 045 332 mDT contre un solde de 5 042 825 mDT au 31.12.2015 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dépôts à vue	1 383 834	1 363 888	19 946	1%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 661 498	3 678 937	(17 439)	(0%)
<u>Epargne</u>	1 284 653	1 136 508	148 145	13%
<u>Dépôts à terme</u>	2 265 062	2 426 905	(161 843)	(7%)
Dépôts à terme en dinars	1 866 347	2 124 089	(257 742)	(12%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	10 979	5 380	5 599	104%
Dépôts à terme en devises	385 979	296 986	88 993	30%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 757	450	1 307	290%
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	111 783	115 524	(3 741)	(3%)
Total	5 045 332	5 042 825	2 507	0%

(1)

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 914 432 mDT contre 935 808 mDT au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	292 141	280 965	11 176	4%
Ressources spéciales	622 291	654 843	(32 552)	(5%)
Total	914 432	935 808	21 376	2%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Emprunts matérialisés	285 443	272 886	12 557	5%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	6 698	8 079	(1 381)	(17%)
Total	292 141	280 965	11 176	4%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Ressources budgétaires	6 500	6 404	96	1%
Ressources extérieures	615 791	648 439	(32 648)	(5%)
Total	622 291	654 843	(32 552)	(5%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	4 591	3 470	1 121	32%
Provisions sur engagements par signature	1 703	1 311	392	30%
Autres provisions pour passifs et charges	2 888	2 159	729	34%
Comptes d'attente et de régularisation	186 523	207 561	(22 359)	(11%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>2 159</u>	<u>2 688</u>	<u>(529)</u>	<u>(20%)</u>
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(4)</u>	<u>(4)</u>	-	-
<u>Créditeurs divers</u>	<u>161 746</u>	<u>183 576</u>	<u>(21 830)</u>	<u>(12%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	102 736	127 769	(25 033)	(20%)
Dépôts du personnel	5 043	3 748	1 295	35%
Charges à payer	53 967	52 059	1 908	4%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>19 676</u>	<u>16 342</u>	<u>3 334</u>	<u>20%</u>
<u>Autres</u>	<u>2 946</u>	<u>4 959</u>	<u>(2 013)</u>	<u>(41%)</u>
Total autres passifs	191 114	211 031	(19 917)	(9%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	40 956	52 503
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	(3 181)	(1 184)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 589	5 091
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	29	119
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(350)	(367)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	20	17
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 173	264
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	290	916
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	369	260
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	65	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	-	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	(6)	(6)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	8	1
Total	42 965	57 621

4- Note explicative sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 127 313 mDT composé de 25 462 500 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2016	CP au 31/12/2015	Observation
Amen Bank	Capital	127 313	122 220	
	Réserves	537 413	538 149	
	Résultats reportés	4	5	
	Résultat	77 985	47 432	
	Total	742 715	707 806	
SICAR AMEN	Réserves	6 564	4 645	
	Résultat	2 166	1 971	
	Total	8 730	6 616	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 424	1 837	
	Résultat	131	587	
	Total	2 555	2 424	
AMEN PROJECT	Réserves	1 057	953	
	Résultat	33	135	
	Total	1 090	1 088	
SOGEREC	Réserves	(1 135)	(1 672)	
	Résultat	155	134	
	Total	(980)	(1 538)	
AMEN CAPITAL	Réserves	100	122	
	Résultat	72	4	
	Total	172	126	
AMEN FINANCE COMPANY	Réserves	1 486	1 215	
	Résultat	(223)	(590)	
	Total	1 263	625	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	(7)	1	
	Résultat	9	(9)	
	Total	2	(8)	
AMEN INVEST	Réserves	923	912	
	Résultat	33	84	
	Total	956	996	
TUNISIE LEASING	Réserves	10 917	12 843	
	Résultat	2 274	1 819	
	Total	13 191	14 662	

MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	13 276	4 559	
	Résultat	5 785	7 051	
	Total	19 061	11 610	
EL IMRANE	Réserves	1 185	1 235	
	Résultat	245	85	
	Total	1 430	1 320	
KAWARIS	Réserves	59	21	
	Résultat	138	38	
	Total	197	59	
TLG FINANCE	Réserves	1 327	(73)	
	Résultat	(25)	(22)	
	Total	1 302	(95)	
HAYETT	Réserves	2 696	2 408	
	Résultat	666	328	
	Total	3 362	2 736	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	695	1 269	
	Résultat	1 248	609	
	Total	1 943	1 878	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	131	993	
	Résultat	(206)	(766)	
	Total	(75)	227	
TUNISYS	Réserves	333	274	
	Résultat	136	59	
	Total	469	333	
AMEN SANTE	Réserves	627	1 168	
	Résultat	(1 244)	(265)	
	Total	(617)	903	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	(1 608)	-	
	Résultat	-	-	
	Total	(1 608)	-	
ENNAKL	Réserves	(12 064)	(5 970)	
	Résultat	2 576	4 078	
	Total	(9 488)	(1 892)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(2 000)	(15)	
	Résultat	3	3	
	Total	(1 997)	(12)	
SICAV AMEN	Réserves	(89)	(108)	
	Résultat	2	1	
	Total	(87)	(107)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	(1 177)	-	
	Résultat	-	-	
	Total	(1 177)	-	
SUNAGRI	Réserves	(136)	(100)	
	Résultat	1	(34)	
	Total	(135)	(134)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	111	-	
	Résultat	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	Total	111	-	
TOTAL	Capital	127 313	122 220	
	Réserves	563 108	564 666	
	Résultats reportés	4	5	
	Résultat	91 960	62 732	
	Total	782 385	749 623	

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à 516 942 mDT contre 482 485 mDT au terme de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions	457 570	427 352	30 218	7%
Avals	37 743	39 347	(1 604)	(4%)
Autres garanties données	21 629	15 786	5 843	37%
Total	516 942	482 485	34 457	7%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Cautions en faveur des banques	144 816	193 255	(48 439)	(25%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	292 576	213 919	78 657	37%
Total	457 570	427 352	30 218	7%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	6 000	(6 000)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	37 743	33 347	4 396	13%
Total	37 743	39 347	(1 604)	(4%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 245 703 mDT au 31.12.2015 à 339 146 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Crédits documentaires Import	208 925	185 372	23 553	13%
Crédits documentaires Export	130 221	60 331	69 890	116%
Total	339 146	245 703	93 443	38%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	241 000	262 000	(21 000)	(8%)
BTA données en garantie	439 000	144 000	295 000	205%
Emprunt national donné en garantie	97 000	94 000	3 000	3%
Total	777 000	500 000	277 000	55%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2016 à 245 930 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement donnés	239 342	276 873	(37 531)	(14%)
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	20 225	(20 225)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	229 116	247 087	(17 971)	(7%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	205 663	192 014	13 649	7%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	11 867	10 321	1 546	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	2 500	-	2 500	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	44 752	(35 666)	(80%)
Autorisation des crédits par carte	10 226	9 561	665	7%
Engagements sur Titres	6 588	9 380	(2 792)	(30%)
Participations non libérées	6 375	8 982	(2 607)	(29%)
Titres à recevoir	-	362	(362)	(100%)
Titres à livrer	213	36	177	492%
Total	245 930	286 253	(40 323)	(14%)

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 11 499 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Engagements de financement reçus	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Auprès des établissements bancaires	11 499	45 494	(33 995)	(75%)
Total	11 499	45 494	(33 995)	(75%)

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2016 à 3 467 728 mDT contre 3 424 934 mDT au terme de l'exercice 2015. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2016 comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	97 591	85 820	11 771	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 722	12 803	(3 081)	(24%)
Garanties reçues de la clientèle	3 360 415	3 326 311	34 104	1%
Total	3 467 728	3 424 934	42 794	1%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2016 un montant de 433 332 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 051	9 967	(916)	(9%)
Opérations avec la clientèle	409 696	420 709	(11 013)	(3%)
Autres intérêts et revenus assimilés	14 585	17 075	(2 490)	(15%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 501	8 004	(1 503)	(19%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 084	9 071	(987)	(11%)
Total	433 332	447 751	(14 419)	(3%)

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	46 040	40 428	5 612	14%
Opérations sur placement et titres	2 588	2 734	(146)	(5%)
Opérations de change	1 704	1 823	(119)	(7%)
Opérations de commerce extérieur	4 733	5 147	(414)	(8%)
Gestion, étude et engagement	11 552	8 761	2 791	32%
Opérations monétiques et de banque directe	12 477	10 411	2 066	20%
Bancassurance	2 433	2 168	265	12%
Autres commissions	1 368	889	479	54%
Total	82 895	72 361	10 534	15%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 760	36	1 724	4789%
Gain net sur titres de placement	29 305	45 882	(16 577)	(36%)
Gain net sur opérations de change	19 212	17 038	2 174	13%
Total	50 277	62 956	(12 679)	(20%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2016 un montant de 45 103 mDT contre 12 709 mDT en 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	43 248	12 127	31 121	257%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 703	1 297	406	31%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	152	(715)	867	(121%)
Total	45 103	12 709	32 394	255%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2016 un montant de 320 927 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(278 827)	(305 295)	26 468	(9%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(37 817)	(41 257)	3 440	(8%)
Opérations avec la clientèle	(211 116)	(230 160)	19 044	(8%)
Emprunts et ressources spéciales	(29 894)	(33 878)	3 984	(12%)
Autres Intérêts et charges	(42 100)	(35 649)	(6 451)	18%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(29 701)	(22 640)	(7 061)	31%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(12 399)	(13 009)	610	(5%)
Total	(320 927)	(340 944)	20 017	(6%)

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2016 un montant de 85 826 mDT, enregistrant une baisse de 2 518 mDT par rapport à l'exercice 2015. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 340)	(68 213)	(11 127)	16%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(9 850)	(15 135)	5 285	(35%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(31 851)	(19 099)	(12 752)	67%
Dotations aux provisions /autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(16 570)	(6 506)	(10 064)	155%
Total dotations	(137 611)	(108 953)	(28 658)	26%
Pertes sur créances	(54 495)	(11 511)	(42 984)	373%
Total dotations et pertes sur créances	(192 106)	(120 464)	(71 642)	59%
Reprises de provisions sur créances douteuses	16 315	13 936	2 379	17%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	16 426	5 592	10 834	194%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	2 708	159	2 549	1603%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	34 948	9 947	25 001	251%
Reprise / provisions /autres éléments d'actifs & autres risques et charges	17 073	955	16 118	1688%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	18 810	1 531	17 279	1129%
Total Reprises	106 280	32 120	74 160	231%
Total des reprises et des récupérations sur créances	106 280	32 120	74 160	231%
Total	(85 826)	(88 344)	2 518	(3%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2016 un montant de 1 260 mDT, enregistrant une variation de 4 183 mDT par rapport à l'exercice 2015. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 483)	(8 945)	3 462	(39%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 807	411	1 396	340%
Plus value sur cession sur titres d'investissement	920	3 025	(2 105)	(70%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	1 496	66	1 430	2167%
Total	(1 260)	(5 443)	4 183	(77%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2016 un montant de 115 262 mDT, en hausse de 15 780 mDT par rapport à 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Frais du personnel	(82 547)	(74 830)	(7 717)	10%
Rémunération du personnel	(63 148)	(58 071)	(5 077)	9%
Charges sociales	(15 227)	(13 000)	(2 227)	17%
Impôts sur salaires	(1 173)	(998)	(175)	18%
Autres charges liées au personnel	(3 000)	(2 761)	(239)	9%
Charges générales d'exploitation	(20 408)	(18 203)	(2 205)	12%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 021)	(7 595)	(1 426)	19%
Autres charges d'exploitation	(10 907)	(10 608)	(299)	3%
Dotations aux amortissements	(12 307)	(6 449)	(5 858)	91%
Total	(115 262)	(99 482)	(15 780)	16%

Note 6-9.Solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2016 et 2015 :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	105	96	9	9%
Moins values sur cession des immobilisations	(194)	-	(194)	100%
Autres résultats exceptionnels	1 048	(1 488)	2 536	(170%)
Total	959	(1 392)	2 351	(169%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation	%
Impôts courants	(4 574)	(4 053)	(521)	13%
Impôts différés	168	(602)	770	(128%)
Total	(4 406)	(4 655)	249	(5%)

Note 6-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 3,612 dinars contre 2,566 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Description	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat net en mDT	91 960	62 732	29 228
Nombre moyen d'actions	25 462 500	24 444 000	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	3,612	2,566	1,045
Résultat dilué par action (en DT)	3,612	2,566	1,045

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de -853 274 mDT à -705 897 mDT, enregistrant une hausse de 147 377 mDT ou 17,27%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 736 066 mDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités de financement pour 27 167 mDT et à des activités d'investissement à hauteur de 561 522 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 736 066 mDT au 31 décembre 2016. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 212 654 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 404 319 mDT.
3. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 339 250 mDT.
4. Les encaissements nets sur titres de placement pour 12 454 mDT;
5. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 28 176 mDT ;

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 46 727 mDT ;
2. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 209 475 mDT;
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 4 585 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à -561 522 mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie affectés des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à -27 167 mDT au 31 décembre 2016 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 35 969 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 33 418 mDT.

Flux nets négatifs:

1. Le versement des dividendes pour 29 554 mDT ;
2. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 164 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élevaient au 31 décembre 2016 à -705 897 mDT contre -853 274 mDT au 31 décembre 2015.

8. Autres Notes

Note 8-1. Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,31% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,93% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2016.

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2016 s'élève à 129 mDT (HT).
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2016 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 515 mDT.
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2016 s'élèvent à 22 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 055 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2016 s'élève à 2 406 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 43 248 mDT.

Note 8-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2016 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2015, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A la fin du 31 décembre 2016, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2017 s'est établi à 103,2% en dépassement par rapport au niveau réglementaire de 80,00% fixé par la BCT pour 2017.

Note 8-3. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2016.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires d’Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu’annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l’état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l’état de résultat consolidé et l’état des flux de trésorerie consolidé pour l’exercice clos à cette date, ainsi qu’un résumé des principales méthodes comptables et d’autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **782 385 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l’exercice s’élevant à **91 960 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l’établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d’un contrôle interne qu’elle juge nécessaire pour permettre l’établissement d’états financiers consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, ainsi que la détermination d’estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique et de planifier et de réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, de même que l’évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l’auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphe d’observation

Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l’établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 17Avril 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Walid BEN SALAH

FCP SMART EQUITY 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En date du 30 mars 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY 2 » tels qu'arrêtés par le gestionnaire.

Suite à notre réunion avec les responsables du Conseil du Marché Financier en date du 12 avril 2017, ces derniers ont jugé opportun d'apporter des modifications aux états financiers préalablement arrêtés.

Nous sommes donc amenés à émettre une opinion sur les états financiers modifiés.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport modifié sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY 2 » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5.115.166 dinars, un actif net de 5.033.765 dinars et d'une valeur liquidative égale à 1 005,546 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2 » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY 2», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances importantes susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que les emplois en titres émis par le même émetteur « Amen Bank » représentent 13,26% de l'actif au 31 décembre 2016, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% de l'actif fixée par l'article 29 du code des OPC.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis le 17 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4.1.1	3 938 360	1 479 434
Titres OPCVM		0	246 549
Obligations et valeurs assimilées		212 746	0
Actions et droits rattachés		3 725 614	1 232 885
Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 138 614	3 684 569
Placements monétaires		1 000 000	1 000 000
Disponibilités		138 614	2 684 569
Créances d'exploitation	4.1.3	38 192	52 676
TOTAL ACTIF		5 115 166	5 216 679
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.4	21 533	7 033
Autres créditeurs divers	4.1.5	59 868	239 940
TOTAL PASSIF		81 401	246 973
 ACTIF NET			
Capital	4.1.6	4 946 748	4 967 804
Sommes distribuables		87 017	1 902
Sommes distribuables des exercices antérieurs		98	0
Sommes distribuables de l'exercice		86 919	1 902
ACTIF NET		5 033 765	4 969 706
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 115 166	5 216 679

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinar)

	Note	Exercice clos le	
		31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	122 153	4 567
Dividendes		122 153	4 567
Revenus des placements monétaires	4.2.2	78 857	10 726
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		201 010	15 293
Charges de gestion des placements	4.2.3	(84 850)	(12 632)
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 160	2 661
Autres charges	4.2.4	(29 753)	(5 045)
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 407	(2 384)
Régularisation du résultat d'exploitation		512	4 286
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		86 919	1 902
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(512)	(4 286)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		194 151	(24 716)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		6 527	(9 055)
Frais de négociation de titres		(17 669)	(3 983)
RESULTAT DE L'EXERCICE		269 416	(40 138)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le	
	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET		
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	269 416	(40 138)
Résultat d'exploitation	86 407	(2 384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	194 151	(24 716)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 527	(9 055)
Frais de négociation de titres	(17 669)	(3 983)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 802)	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(203 555)	4 909 844
Souscriptions		
- Capital	0	5 118 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	(212 442)
- Régularisation des sommes distribuables	0	4 286
Rachats		
- Capital	(201 832)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 528)	0
- Régularisation des sommes distribuables	510	0
- Droit de sortie	6 295	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	64 059	4 869 706
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 969 706	100 000
En fin de l'exercice	5 033 765	4 969 706
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	5 218	100
En fin de l'exercice	5 006	5 218
VALEUR LIQUIDATIVE	1 005,546	952,416
TAUX DE RENDEMENT	5,62%	(4,76%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 27 mai 2015 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l' « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 100 parts de 1.000 dinars chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUITY 2 » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2016 à 3.938.360 DT, détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Obligations et valeurs assimilées		200 000	212 746	4,16%
ATL 2015/2 TF	2 000	200 000	212 746	4,16%
Actions et droits rattachés		3 556 180	3 725 614	72,83%
ADWYA	36 435	212 396	228 812	4,47%
AMEN BANK	7 376	157 687	178 558	3,49%
BH	4 906	89 082	88 789	1,74%
BIAT	934 000	81 969	82 763	1,62%
BNA	620 000	6 369	5 581	0,11%
CARTHAGE CIMENT	12 746	22 074	26 104	0,51%
CELLCOM AA	27 207	221 282	181 307	3,54%
EURO-CYCLES	8 188	240 981	334 914	6,55%
GIF	73 232	163 905	126 618	2,48%
MAGASIN GÉNÉRAL	5 995	144 067	149 515	2,92%
SAH	15 056	162 444	204 129	3,99%
SERVICOM	6 810	43 078	67 249	1,31%
SFBT	15 737	316 711	298 704	5,84%
SIAME	26 129	59 035	62 631	1,22%
SIMPAR	7 531	223 565	332 373	6,50%
SOMOCER	40 655	75 027	60 047	1,17%
SOTIPAPIER	47 500	196 677	194 845	3,81%
STAR	1 320	210 624	158 397	3,10%
TELNET HOLDING	28 298	100 850	100 288	1,96%
TGH	40 573	26 496	21 544	0,42%
TPR	43 207	124 441	122 276	2,39%
TUNIS RE	26 871	232 723	225 609	4,41%
TUNISIE LEASING	6 067	108 929	111 451	2,18%
UADH	21 225	72 691	104 639	2,05%
UNIMED	25 450	263 077	258 470	5,05%
Total		3 756 180	3 938 360	76,99%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-dessous :

	Coût d'acquisition	intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	1 504 150	-	(24 716)	1 479 434	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	6 136 749			6 136 749	
Obligations et valeurs assimilées	200 000			200 000	
Titres OPCVM	1 573 148			1 573 148	
Cessions de l'exercice					
Actions	(3 838 837)			(3 838 837)	6 527
Titres OPCVM	(1 819 030)			(1 819 030)	
Variation des plus ou moins-value latentes			194 150	194 150	
Variation des intérêts courus sur obligations		12 746		12 746	
Soldes au 31 décembre 2016	3 756 180	12 746	169 434	3 938 360	6 527

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.138.614 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Placements monétaires		1 000 000	1 000 000	19,55%
CD AMEN BANK (taux : 7,15%, durée : 60 jours, échéance : 27/01/2017)	500 000	500 000	500 000	9,77%
CD ATB (taux : 6%, durée : 40 jours, échéance : 23/01/2017)	500 000	500 000	500 000	9,77%
Disponibilités		137 653	138 614	2,71%
Dépôts à terme AMEN BANK		137 653	138 614	2,71%
Total	1 000 000	1 137 653	1 138 614	22,26%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2016 un solde de 38.192 dinars contre un montant de 52.676 dinars au 31 Décembre 2015, et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 21.533 dinars contre 7.033 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Rémunération du gestionnaire	20 160	6 381
Rémunération du dépositaire	1 373	652
Total	21 533	7 033

4.1.5. Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 59.868 dinars contre 239.940 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Redevance CMF	368	310
Honoraire commissaire aux comptes	5 430	1 701
État, retenue à la source sur commissions	218	51
Achat titres à payer	47 612	234 307
Retenue à la source à opérer sur Dépôt à vue	192	241
Retenue à la source à opérer sur Certificat de dépôt	(875)	(832)
Retenue à la source à opérer sur obligations	2 549	0
Intérêts précomptés sur Certificat de dépôt	4 374	4 162
Total	59 868	239 940

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	4 967 804
Nombre de parts émises	5 218
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	(201 832)
Nombre de parts rachetées	212
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	194 151
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 527
Frais de négociation de titres	(17 669)
Droits de sortie	6 295
Régularisation des sommes non distribuables	(8 528)

Capital au 31/12/2016

Montant	4 946 748
Nombre de parts émises	5 006
Nombre de copropriétaires	18

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 122.153 dinars contre 4.567 dinars au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

Désignation	2016	2015
Revenus des actions et valeurs assimilées admises à la cote	122 153	4 567
Total	122 153	4 567

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 78.857 dinars contre 10.726 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	60 776	9 520
Intérêts des dépôts à vue	3 815	1 206
Intérêts des obligations	1 522	0
Intérêts courus sur obligations	12 744	0
TOTAL	78 857	10 726

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 84.850 dinars contre 12.632 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Rémunérations du gestionnaire	79 000	11 638
Rémunérations du dépositaire	5 850	994
Total	84 850	12 632

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 29.753 dinars contre 5.045 dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Redevances CMF	4 958	839
Charges de placement	812	0
Honoraires Commissaire aux comptes	8 885	1 701
Commissions bancaires	94	285
RS sur Intérêts de DAV et CD	12 106	2 145
RS sur obligations	304	0
RS sur intérêts courus	2 549	0
Impôts taxes et Versements Assimilés	45	75
Total	29 753	5 045

5- AUTRES INFORMATIONS : DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	40,154	2,931
Charges de gestion des placements	(16,949)	(2,421)
Revenus net des placements	23,204	0,510
Autres charges	(5,943)	(0,967)
Résultat d'exploitation (1)	17,261	(0,457)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,102	0,821
Sommes distribuables de l'exercice	17,363	0,364
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	(0,102)	(0,821)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	38,783	(4,737)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,304	(1,735)
Frais de négociation de titres	(3,530)	(0,763)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	36,558	(7,235)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	53,819	(7,692)
Droits de Sortie	1,258	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	37,815	(7,235)
Régularisation du résultat non distribuable	(1,704)	(40,713)
Sommes non distribuables de l'exercice	36,112	(47,948)
Distribution de dividendes	0,364	-
Valeur liquidative	1 005,546	952,416
Actif Net Moyen	4 900 780	5 093 853

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des Placements / actif net moyen	1,73%	0,25%
Autres charges / actif net moyen	0,61%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,76%	(0,04%)

6- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion du "FCP SMART EQUITY 2" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 1,5% HT de l'actif employé en actions cotées et 1% HT du reste de l'actif.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds. Le règlement effectif se fait trimestriellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

Le gestionnaire perçoit également une commission de surperformance qui vise à le rémunérer dès que le fonds réalise, à l'échéance des 5 ans, un rendement supérieur à 33,82%, en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an, capitalisé sur 5 ans. Cette commission de surperformance calculée, après déduction de tous les frais et commissions, est de 15% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

Une provision, ou le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière VL à la fin de la période de 5 ans.

Son règlement effectif au profit du gestionnaire se fera à l'échéance du fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT à partir de la 3ème année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.